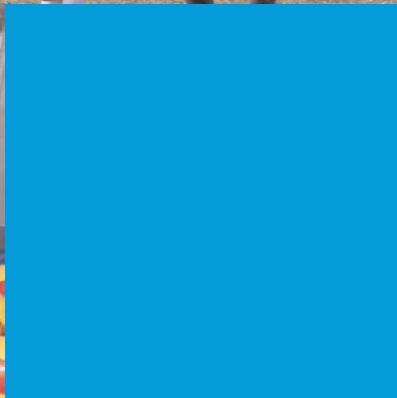


DONNÉES CHIFFRÉES

Annuaire statistique
Prestations familiales, Logement, RMI
Résultats nationaux 2004



L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services

Annuaire statistique

Résultats nationaux

Les prestations familiales, de logement et RMI au titre de 2004

CCMSA

Direction des études, des répertoires et des statistiques

Les Mercuriales – 40 rue Jean Jaurès 93547 BAGNOLET CEDEX

Responsable de la publication : Alain PELC

Département Prestations vieillesse, accidents du travail et famille :

Sylvie HARDOUIN	: courriel : hardouin.sylvie@ccmsa.msa.fr
Françoise THIBAUDOT	: courriel : thibaudot.francoise@ccmsa.msa.fr
Christèle LAPORTE	: courriel : laporte.christele@ccmsa.msa.fr

Mission Synthèses :

Ghislaine ROSAY	: courriel : rosay.ghislaine@ccmsa.msa.fr
Claudine GAILLARD	: courriel : gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Table des matières

Table des matières	3
Les prestations au titre de l'année 2004 du régime agricole	4
A. Les prestations familiales et de logement	5
I. La législation en vigueur	5
A. Le cadre juridique	5
B. Barème et conditions d'attribution	7
1. Aides au logement	7
1.1 Les allocations logement (salariés et non-salariés)	7
1.2 La prime de déménagement	8
2. Allocation aux adultes handicapés	8
3. Prestations liées à la famille	8
II. Les bénéficiaires de prestations familiales	11
A. Les prestations liées à la famille	11
1. Non-salariés Métropole	11
2. Non-salariés DOM	13
3. Salariés	14
B. Prestations de logement	16
1. Non-salariés Métropole	16
2. Salariés	18
III. Les prestations familiales et de logement servies par le régime agricole (hors RMI)	20
A. Les prestations familiales et de logement au titre de 2004	21
1. Non-salariés	21
2. Salariés	25
B. Ventilation régionale et départementale des prestations familiales et de logement au titre de 2004	28
C. Historique des montants versés de prestations familiales et de logement depuis 2002	30
B. Le revenu minimum d'insertion	32
I. La législation en vigueur	32
A. Le cadre juridique	32
1. Le revenu minimum d'insertion	32
2. L'allocation spécifique d'attente	32
B. Barème et conditions d'attribution	33
1. Le revenu minimum d'insertion	33
2. L'allocation spécifique d'attente	33
II. Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion	34
A. Non-salariés Métropole	34
B. Salariés	35
III. Les montants de RMI au titre de 2004 servis par le régime agricole	36
A. Montants au titre de 2004	36
1. Non-salariés Métropole	36
2. Salariés	36
B. Ventilation régionale et départementale du RMI au titre de 2004 au régime agricole	37
C. Historique du dénombrement et des montants du RMI depuis 2002	38
Abréviations	39
Régions et départements	40

Les prestations au titre de l'année 2004 du régime agricole

- A. Les prestations familiales
et de logement
- B. Le revenu minimum d'insertion

A. Les prestations familiales et de logement

I. La législation en vigueur

A. Le cadre juridique

Depuis le 1er janvier 1960, le Budget Annexe des Prestations Familiales Agricoles a été intégré dans le Budget Annexe des Prestations Sociales Agricoles (BAPSA).

De nombreuses mesures législatives ont régulièrement apporté des modifications et créé de nouvelles allocations en fonction de situations particulières et de la politique familiale définie par les pouvoirs publics. La chronologie suivante recense les principales étapes législatives des dix dernières années.

1993

- Création d'une aide forfaitaire en faveur de la vie autonome des adultes handicapés (Arrêté du 29 janvier 1993),
- Attribution d'une majoration exceptionnelle aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (Décret n° 1016 du 25 août 1993),
- Extension à l'ensemble du territoire de l'allocation de logement à caractère social à toutes les personnes qui ne bénéficient ni de l'ALF ni de l'APL (Bouclage ALS).

1994

- Substitution de l'aide forfaitaire en faveur de la vie autonome des adultes handicapés par le complément de l'AAH (Décret n° 634 du 19 juillet 1994),
- Reconstitution de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (Décret n° 691 du 11 juillet 1994),
- Mise en place de l'aide à la scolarité qui remplace les bourses des collèges (Loi du 25 juillet 1994),
- Extension de l'APE aux familles de 2 enfants à partir du 1er juillet (Loi n° 629 du 25 juillet 1994).

1995

- Création de l'allocation d'adoption (Loi du 25 juillet 1994),
- Aménagement du dispositif de l'allocation parentale d'éducation (APE), afin de permettre à des conjoints qui souhaiteraient exercer tous les deux une activité professionnelle réduite, de bénéficier chacun d'une APE à taux partiel (Loi du 25 juillet 1994),
- Doublement du montant de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA),
- Extension de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) aux enfants de 3 à 6 ans (Loi n° 94-629 du 25 juillet 1994, articles 7 à 10, décrets n° 122 et 123 du 7 février 1995, Loi n° 95-116 du 4 février 1995, article 47),
- Reconstitution de la majoration d'allocation de rentrée scolaire (ARS) (Décret n° 909 du 11 août 1995).

1996

- Mise en place de la CRDS sur les aides au logement (Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996),
- Gel des augmentations de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF),
- Mise sous conditions de ressources de l'allocation pour jeune enfant (APJE), dite courte, attribuée aux familles jusqu'au 3^{ème} mois de l'enfant (Ordonnance n° 96-51 du 24 janvier 1996, décret n° 553 du 20 juin 1996),
- Mise sous conditions de ressources de l'allocation d'adoption selon les mêmes règles que celles de l'APJE (Loi n° 96-604 du 5 juillet 1996, décret n° 97-418 du 25 avril 1997).

1997

- Mise en place de la CRDS sur les prestations familiales (Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996),
- Modification du dispositif de l'évaluation forfaitaire des ressources à l'ouverture du droit (Décrets n° 78, 79, 83, 84, 85 du 30 janvier 1997, arrêté du 30 janvier 1997),
- Fusion, à effet du 1er avril 1997, des barèmes APL1 et 2 dans le secteur locatif (Décret du 28 mars 1997),
- Intégration des indemnités journalières maladie, accidents du travail et maladies professionnelles dans les ressources prises en compte pour le calcul des prestations soumises à conditions de ressources (Loi du 30 décembre 1996).

1998

- Mise sous conditions de ressources des allocations familiales (Loi du 19 décembre 1997),
- Reprise de la gestion de l'aide à la scolarité par le Ministère de l'Education Nationale (Loi du 9 juillet 1998).

1999

- Retour à l'universalité des allocations familiales par la suppression de la mise sous conditions de ressources (Loi du 23 décembre 1998),
- Extension à 20 ans, au lieu de 19, de la limite d'âge pour être enfant à charge, sous condition de poursuite d'études, de formation professionnelle ou d'apprentissage (Décret n° 1213 du 29 décembre 1998),
- Attribution de l'allocation de rentrée scolaire aux familles non bénéficiaires de prestations familiales, n'ayant qu'un seul enfant à charge (Loi du 23 décembre 1998),
- Fixation des majorations pour âge à 11 et 16 ans, au lieu de 10 et 15 ans (Loi du 23 décembre 1998),
- Modification des règles de saisissabilité des prestations familiales (Décret n° 99-359 du 10 mai 1999 et décret n° 99-815 du 16 septembre 1999),
- Mise en œuvre du tiers payant obligatoire en allocation logement pour le parc social non conventionné (Loi n° 657 du 29 juillet 1998, article 116, décrets n° 467 et 468 du 4 juin 1999),
- Evaluation forfaitaire des ressources des non-salariés fixées à 1500 SMIC (Décret n° 99-541 du 28 juin 1999, article 1^{er}),
- Présomption d'inaptitude au travail à 60 ans en faveur des bénéficiaires de l'AAH (Loi du 30 décembre 1998).

2000

- Prolongation jusqu'aux 21 ans de l'enfant du versement du complément familial et des aides au logement ; au regard du complément familial et de l'allocation à caractère familial (Décret n° 71 du 28 janvier 2000), au regard de l'aide personnalisée au logement (Décret n° 395 du 9 mai 2000), à effet au 1er janvier 2000,
- Non-versement des aides au logement en cas de location entre parents ou entre personnes liées par un pacte civil de solidarité (Loi n° 99-1173 du 30 décembre 1999) à effet au 1er janvier 2000,
- Modification des dispositions applicables aux prestations familiales soumises à conditions de ressources ou d'isolement, aux aides au logement, à l'allocation aux adultes handicapés et au revenu minimum d'insertion : toute personne liée par un pacte civil de solidarité peut désormais bénéficier, comme les couples mariés ou concubins, des prestations familiales et assimilées (Loi n° 99-944 du 15 novembre 1999),
- Revalorisation au 1er juillet 2000 des barèmes des allocations logement (Décret n° 750 du 1er août 2000). Evaluation forfaitaire spécifique des ressources pour les jeunes de moins de 25 ans à compter du 1^{er} octobre 2000 (Décret n° 749 du 1er août 2000),
- Revalorisation au 1er juillet 2000 des barèmes de l'aide personnalisée au logement (Décret n° 2000-635 du 7 juillet 2000),
- Evaluation forfaitaire spécifique des ressources pour les jeunes de moins de 25 ans, à compter du 1^{er} octobre 2000 (Décret n° 2000-635 du 7 juillet 2000).

2001

- Mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2001, du barème unique des aides au logement dans le secteur locatif (Décrets n° 2000-1269 et 1273 du 26 décembre 2000),
- Revalorisation des prestations familiales et de l'AAH au 1^{er} janvier 2001 (Décret n° 2001-8 du 4 janvier 2001),
- Les conditions d'attribution de l'APE et de l'AFEAMA sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2001 par la loi 2000-1257 du 23 décembre 2000. L'AFEAMA n'est plus cumulable avec l'APE à taux plein,
- Les décrets 2001-9 et 2001-10 du 4 janvier 2001 prévoient un dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des bénéficiaires de l'APE à taux plein et une modulation de la majoration de l'AFEAMA en fonction de l'âge des enfants et des ressources des ménages,
- L'allocation de présence parentale (APP) est instaurée par la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000. L'allocation est attribuée à la personne qui est amenée à interrompre son activité professionnelle ou à la réduire, lorsque l'enfant dont elle assume la charge est atteint d'une maladie ou d'un handicap grave ou est victime d'un accident grave nécessitant une présence soutenue ou des soins contraignants attestés par un certificat médical (Décrets n° 2001-105 et 2001-106 du 5 février 2001),
- La suppression de la production de fiches d'état civil et des justificatifs de domicile en 2001, dans le cadre de la simplification administrative fait l'objet du décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000,
- Revalorisation des plafonds de ressources au 1^{er} juillet 2001 pour l'attribution des prestations familiales (Décret n° 2001-556 du 28 juin 2001),
- Actualisation des barèmes allocation logement (accession et logement foyer) au 1^{er} juillet 2001 et actualisation du barème unique locatif par le décret n° 2001-698 du 31 juillet 2001,
- Actualisation des barèmes APL (accession et logement foyer) par l'arrêté du 30 juillet 2001,
- Abattement pour double résidence en ALF et ALS (Décrets 2001-1021 et 1022 du 5 novembre 2001),
- Abattement pour double résidence en APL (Décret 2001-1037 du 5 novembre 2001).
- La loi de finances 2001 apporte de nouvelles mesures fiscales pour la détermination des revenus nets catégoriels de l'année 2000 (Loi n° 2000-1352 du 30 décembre 2000).

2002

- Montants mensuels des prestations familiales versées en métropole et dans les DOM arrondis au centime d'euro le plus proche (arrondi communautaire) au lieu du franc le plus proche (Décret n° 2001-1203 du 17 décembre 2001),
- La majoration de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), applicable depuis plusieurs années a été pérennisée, elle se confond désormais avec l'ARS versée une fois par an (Décret n° 2001-719 du 17 décembre 2001),
- Création de l'allocation différentielle d'ARS destinée aux familles dont les ressources excèdent les plafonds d'un montant inférieur à une somme fixée réglementairement, versée pour la première fois à la rentrée scolaire (Loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001 de financement de la Sécurité Sociale pour 2002 et Décret n° 2002-1059 du 7 août 2002),
- Augmentation du montant de l'allocation de présence parentale et procédures liées à ce droit simplifiées (Décret n° 2002-373 du 19 mars 2002),
- Création de trois nouvelles catégories de compléments d'allocation d'éducation spéciale au 1^{er} avril 2002, s'ajoutant aux trois déjà existantes (Décret n° 2002-421 et 422 du 29 mars 2002).

2003

- Allocation forfaitaire versée mensuellement pendant un an aux familles de trois enfants au moins pour chaque enfant ouvrant droit aux allocations familiales, qui fête ses 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2003 (Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2003 n° 2002-1487 du 20 décembre 2002).
- Alignement progressif du montant de l'allocation de parent isolé versé dans les DOM afin de s'aligner à terme (2007) sur celui de la métropole (Décret n° 2001-280 du 2 avril 2001).
- L'allocation différentielle d'ARS est destinée aux familles dont les ressources excèdent les plafonds de ressources d'ARS d'un montant inférieur au plafond de base majoré du montant de l'ARS multiplié par le nombre d'enfants ouvrant droit à l'ARS (Décret n° 2002-1059 du 7 août 2002).

2004

- La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2004 a institué la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui se substitue à cinq autres prestations en faveur du jeune enfant. La nouvelle prestation fait l'objet de deux décrets du 31 décembre 2003 et d'une circulaire de la Direction de la Sécurité Sociale du 22 décembre 2003. La PAJE remplace l'allocation pour jeune enfant (APJE) courte et longue, l'allocation d'adoption, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED). Elle se compose d'une part, d'une allocation constituée d'une prime à la naissance ou à l'adoption et d'une allocation de base, et d'autre part, d'un complément libre choix du mode de garde ou d'activité.

B. Barème et conditions d'attribution

1. Aides au logement

1.1 Les allocations logement (salariés et non-salariés)

Elles sont de trois types :

- allocation logement à caractère familial (ALF),
- allocation logement à caractère social (ALS),
- aide personnalisée au logement (APL).

Ces allocations logement ont pour objet d'améliorer les conditions d'habitation des plus défavorisés. Leur attribution et leur montant dépendent donc :

- des ressources des allocataires,
- du nombre d'enfants à charge,
- du loyer réel ou des mensualités de remboursement,
- des charges annexes,
- d'un loyer minimum de référence,
- du lieu d'implantation du logement.

Ces paramètres sont fixés par décret chaque année en juillet.

1.2 La prime de déménagement

Elle est réservée aux seules familles ayant au moins 3 enfants (nés ou à naître) à charge et s'installant dans la période entourant la naissance du plus jeune enfant, soit du 3ème mois de grossesse au mois précédant son 1er anniversaire (Décret n° 206 du 27 mars 1987).

Depuis 1989, il n'y a plus de prime de déménagement rattachée à l'allocation logement à caractère social.

La principale modification d'ordre législatif des dix dernières années est la suivante :

1999

- Mise en œuvre du tiers payant obligatoire en allocation logement pour le parc social non conventionné.

2. Allocation aux adultes handicapés

- Le montant de l'allocation aux adultes handicapés est égal au montant mensuel du minimum vieillesse :

$$\frac{(AVTS + FSV)}{12}$$

- Ce montant s'élève à 587,74 € au 1er janvier 2004.

La principale modification d'ordre législatif des dix dernières années est la suivante :

1999

- Présomption d'inaptitude au travail à 60 ans en faveur des bénéficiaires de l'AAH.

3. Prestations liées à la famille

Les principaux critères d'attribution des prestations familiales et les principaux montants sont présentés dans le tableau page 9. Le montant de la plupart d'entre elles est établi à partir de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF), qui s'élève à 353,59 € en 2004.

Les prestations dont le montant attribué n'est pas calculé à partir de la base mensuelle des allocations familiales sont :

- l'allocation de garde d'enfant à domicile,
- l'allocation de rentrée scolaire différentielle,
- le complément 3^{ème} catégorie de l'allocation d'éducation spéciale (jusqu'au 31 mars 2002),
- le complément 6^{ème} catégorie de l'allocation d'éducation spéciale (à compter du 1^{er} avril 2002),
- l'AFEAMA sauf les majorations.

Critères servant au calcul des différentes prestations familiales au 1er janvier 2004
Le montant de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) est au 01/01/2004 de 353,59 €

Nature de la prestation	% de la BMAF	Montant au 01/01/2004	Observations	Prestations soumises à condition :		
				sur le nombre d'enfants	plafond de ressources	
Allocations familiales Majoration	32	113,15 €	Par famille	2		
	73	258,12 €		3		
	114	403,09 €		4		
	155	548,06 €		5		
	41	144,97 €				
	Majoration	9	31,82 €	Par enfant supplémentaire		2
		16	56,57 €	Pour enfant de plus de 11 ans		2
20,234		71,55 €	Pour enfant de plus de 16 ans Pour enfant de plus de 20 ans	2		
Allocation d'adoption	45,95	162,47 €	Par enfant		17 613 € pour un enfant	
Allocation pour jeune enfant	45,95	162,47 €	Par enfant à charge		21 136 € pour deux enfants	
Complément familial	41,65	162,47 €	Par famille	3	4 227 € par enfant en plus 5 663 € majoration forfaitaire en cas de double activité ou personne seule	
Allocation parentale d'éducation	142,57	504,11 €	Cessation complète d'activité	2		
	94,27	333,33 €	Activité au plus égale à 50 %	2		
	71,29	252,07 €	Activité supérieure à 50 % et au plus égale à 80 %	2		
Allocation de soutien familial	30	106,08 €	Orphelin de père et de mère			
	22,50	79,56 €	Orphelin de père ou de mère			
Allocation de parent isolé	150	530,39 €	Taux de base pour le parent			
	50	176,80 €	Taux par enfant			
Allocation de présence parentale	234,01	827,44 €	Couples Cessation complète d'activité			
	117,01	413,74 €		Activité au plus égale à 50 %		
	71,29	252,07 €	Activité supérieure à 50 % et au plus égale à 80 %			
			Personnes seules Cessation complète d'activité			
	277,89	982,59 €	Activité au plus égale à 50 %			
	146,26	517,16 €	Activité supérieure à 50 % et au plus égale à 80 %			
94,27	333,53 €					
Allocation d'éducation spéciale	32	113,15 €	Allocation de base			
	24	84,86 €	Complément : 1 ^{re} catégorie			
	65	229,83 €	Complément : 2 ^e catégorie			
	92	325,30 €	Complément : 3 ^e catégorie			
	142,57	504,11 €	Complément : 4 ^e catégorie			
	182,21	644,28 €	Complément : 5 ^e catégorie			
	-	945,87 (1) (2)	Complément : 6 ^e catégorie			
Allocation de rentrée scolaire	73,22	258,90 €	Un seul versement annuel		16 414 € pour 1 enfant 788 € par enfant en plus	
Allocation de garde d'enfant à domicile		1 574,00 €	Taux plein	enfant - de 3 ans	Ressources < à 35 335 €	
		1 050,00 €	Taux plein	enfant - de 3 ans	Ressources > à 35 335 €	
		525,00 €	Taux réduit	enfant de 3 à 6 ans	Sans condition de ressources mais bénéficiaire APE à taux partiel	
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée		(2)	Montant égal à celui des cotisations sociales (patronales et salariales) assises sur le salaire réel versé à l'assistante maternelle		Pas de condition de ressources	
Majorations	58,73	207,66 €		enfant - de 3 ans	Ressources < ou = à 80% du plafond pour le droit ARS	
	46,44	164,21 €		enfant - de 3 ans	Ressources > à 80 %	
	38,48	136,06 €		enfant - de 3 ans	Ressources > à 110 %	
	29,37	103,85 €		enfant de 3 à 6 ans	Ressources < ou = à 80% du plafond pour le droit ARS	
	23,22	82,10 €		enfant de 3 à 6 ans	Ressources > à 80 %	
	19,24	68,03 €		enfant de 3 à 6 ans	Ressources > à 110 %	

Critères servant au calcul des différentes prestations familiales au 1er janvier 2004 (suite)
 Le montant de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) est au 01/01/2004 de 353,59 €

Prestation d'accueil du jeune enfant

Prime à la naissance ou à l'adoption	229,75	812,37 €	Ménage avec un seul revenu pour 1 enfant pour 2 enfants par enfant en plus Majoration forfaitaire en cas de double activité ou personne seule		24 129 € 28 955 € 5 791 € 7 758 €
Allocation de base	45,95	162,47 €	idem		idem
Complément de libre choix d'activité	142,57 108,41 81,98 96,62 62,46 36,03	504,11 € 383,33 € 289,87 € 341,64 € 220,85 € 127,40 €	En cas de non perception de l'Allocation de base Taux plein Taux partiel < 50% Taux partiel entre 50% et 80% En cas de perception de l'Allocation de base Taux plein Taux partiel < 50% Taux partiel entre 50% et 80%		
Complément de libre choix du mode de garde	100,67 50,34 71,91 35,96 43,14 21,57	355,96 € 178,00 € 254,27 € 127,15 € 152,54 € 76,27 €	Prise en charge partielle de la rémunération	enfant - de 3 ans enfant de 3 à 6 ans enfant - de 3 ans enfant de 3 à 6 ans enfant - de 3 ans enfant de 3 à 6 ans	Ressources < à 14 349 € pour 1 enfant Ressources < à 16 521 € pour 2 enfants 2 606 € par enfant en plus idem Ressources entre 14 349 € et 31 887 € pour 1 enfant Ressources entre 16 521 € et 36 713 € pour 2 enfants 5 791 € par enfant en plus idem Ressources > à 31 387 € pour 1 enfant Ressources > à 36 713 € pour 2 enfants 5 791 € par enfant en plus idem

II. Les bénéficiaires de prestations familiales

A. Les prestations liées à la famille

1. Non-salariés Métropole

Tableau 1

PFA Non-salariés Métropole - Répartition des familles et des enfants bénéficiaires de prestations familiales selon la taille de la famille en 2003 et 2004

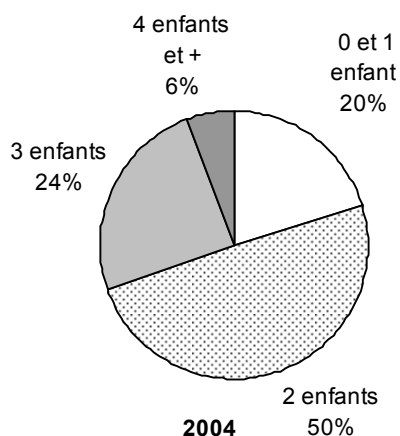
Types de familles	2003				2004				Evolution 2004/2003 du nombre de familles en %
	Nombre de familles	Structure en %	Nombre d'enfants	Structure en %	Nombre de familles	Structure en %	Nombre d'enfants	Structure en %	
0 enfant (1)	1 230	1,1	-	-	1 088	1,0	-	-	-11,5
1 enfant	20 450	18,9	20 450	8,7	20 004	19,2	20 004	8,9	-2,2
2 enfants	53 456	49,5	106 912	45,6	51 424	49,4	102 848	45,7	-3,8
3 enfants	26 623	24,6	79 869	34,0	25 422	24,4	76 266	33,9	-4,5
4 enfants	5 080	4,7	20 320	8,7	4 879	4,7	19 516	8,7	-4,0
5 enfants	935	0,9	4 675	2,0	838	0,8	4 190	1,9	-10,4
6 enfants	230	0,2	1 380	0,6	233	0,2	1 398	0,6	1,3
7 enfants	101	0,1	707	0,3	82	0,1	574	0,3	-18,8
8 enfants et plus	41	0,0	353	0,2	50	0,0	429	0,2	22,0
TOTAL*	108 146	100	234 632	100	104 020	100	225 197	100	-3,8

Source : MSA

*Un enfant peut être compté à charge de 2 familles dans ce cas il est dénombré pour chaque famille mais compté de manière unique dans le total.

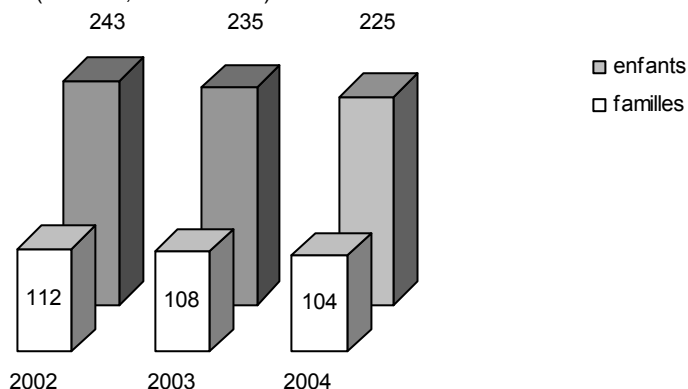
(1) APJE, ALF, API.

Graphique 1
PFA Non-salariés - Structure des catégories de familles bénéficiaires de prestations familiales en 2004 en décembre



Source : MSA

Graphique 2
PFA Non-salariés - Evolution du nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de prestations familiales (en millier, en décembre)



Source : MSA

Tableau 2

PFA Non-salariés Métropole - Nombre de familles bénéficiaires de prestations familiales (4) en 2003 et 2004
Répartition par type de prestation

Types de prestations	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
Prestations liées au nombre d'enfants (1)			
- Allocations familiales	84 943	81 375	-4,2
dont sans majoration	22 717	20 942	-7,8
dont avec au moins une majoration	62 226	60 433	-2,9
Prestations liées à la naissance (1)			
- Allocations pour jeune enfant	12 517	6 160	-50,8
dont pour enfant, jusqu'au 3ème mois inclus (APJE courte)	3 241	-	-
dont pour enfant, du 4ème mois et jusqu'à 3 ans (APJE longue)	9 276	6 160	-33,6
dont à taux plein	8 958	5 957	-33,5
dont à taux différentiel	318	203	-36,2
Prestations pour famille nombreuse (1)			
- Complément familial	21 351	20 669	-3,2
dont à taux plein	20 891	20 251	-3,1
dont à taux différentiel	460	418	-9,1
- Allocation parentale d'éducation	7 058	4 942	-30,0
Pour 3 enfants	2 605	1 819	-30,2
Pour 2 enfants	4 453	3 123	-29,9
dont à taux plein	2 695	1 727	-35,9
dont à taux partiel	1 758	1 396	-20,6
Prestations liées au handicap (1)			
- Allocation d'éducation spéciale	1 891	1 909	1,0
dont allocation seule	995	1 017	2,2
dont allocation + ancien complément type 3 ou nouveau type 6 (MTP) (3)	96	82	-14,6
dont allocation + ancien ou nouveau complément 1 (24%)	126	77	-38,9
dont allocation + ancien complément 2 (72%)	48	9	-81,3
dont allocation + nouveau complément 2 (65%)	312	350	12,2
dont allocation + nouveau complément 3 (92%)	191	209	9,4
dont allocation + nouveau complément 4 (142,57%)	125	155	24,0
dont allocation + nouveau complément 5 (182,21%)	21	26	23,8
- Allocation aux adultes handicapés (4)	13 212	12 377	-6,3
dont à taux plein	3 284	3 073	-6,4
dont à taux réduit	9 918	9 299	-6,2
dont à taux indéterminé	10	5	-50,0
Prestations liées à la garde d'enfant (1)			
- Allocation de garde d'enfant à domicile	253	240	-5,1
dont à taux plein	10	8	-20,0
dont à taux réduit	243	232	-4,5
- AFEAMA	5 428	4 594	-15,4
PAJE Allocation de base	-	5 779	-
PAJE Complément libre choix d'activité	-	1 885	-
PAJE Complément libre choix du mode de garde	-	923	-
PAJE Prime à la naissance ou à l'adoption	-	2 607	-
Autres prestations			
- Allocation de rentrée scolaire (2) (4)	116 444	113 603	-2,4
- Allocation de parent isolé (1)	209	213	1,9
- Allocation de soutien familial (1)	2 765	2 692	-2,6
- Allocation d'adoption (1)	55	22	-60,0
- Allocation de présence parentale (1)	34	42	23,5

Source : MSA

(1) En décembre de l'année.

(2) Dénombrement exhaustif sur l'ensemble de l'année.

(3) MTP : majoration pour tierce personne.

(4) Il s'agit du nombre de bénéficiaires pour l'ARS, l'AAH et ses compléments.

2. Non-salariés DOM

Tableau 3

PFA DOM - Non-salariés
Nombre de familles bénéficiaires par type de prestation au 31 décembre 2003 et 2004

Types de prestations	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
- Allocations familiales	2 811	2 530	-10,0
- Complément familial	226	184	-18,6
- Allocation de parent isolé	10	9	-10,0
- Allocation de logement à caractère familial	425	357	-16,0
- Prime de déménagement	-	13	-
- Allocation d'éducation spéciale	44	39	-11,4
- Allocation de soutien familial	188	193	2,7
- Allocation aux adultes handicapés	63	67	6,3
- Complément d' A.A.H	s	s	s
- Allocation de rentrée scolaire	1 925	1 699	-11,7
- Allocation parentale d'éducation (2 enfants)	23	15	-34,8
- Allocation parentale d'éducation (3 enfants)	6	5	-16,7
- APJE jusqu'au 3ème mois de l'enfant	47	-	-
- APJE depuis le 4ème mois de l'enfant	253	164	-35,2
- AFEAMA	s	s	s
- Allocation de garde d'enfant à domicile	s	3	s
- Prestation Prime à la Naissance	-	54	-
- Prestation Allocation de Base	-	9	-
- Allocation de logement à caractère social	-	26	-

Source : MSA

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

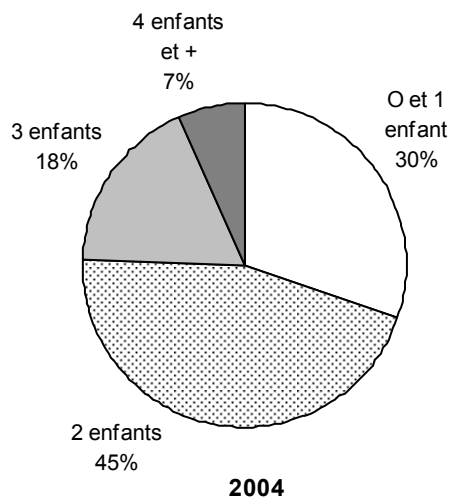
3. Salariés

Il n'y a pas d'assuré salarié au régime agricole dans les DOM. Les travailleurs agricoles des DOM sont affiliés à la caisse générale de sécurité sociale du département concerné.

Tableau 4

Graphique 3

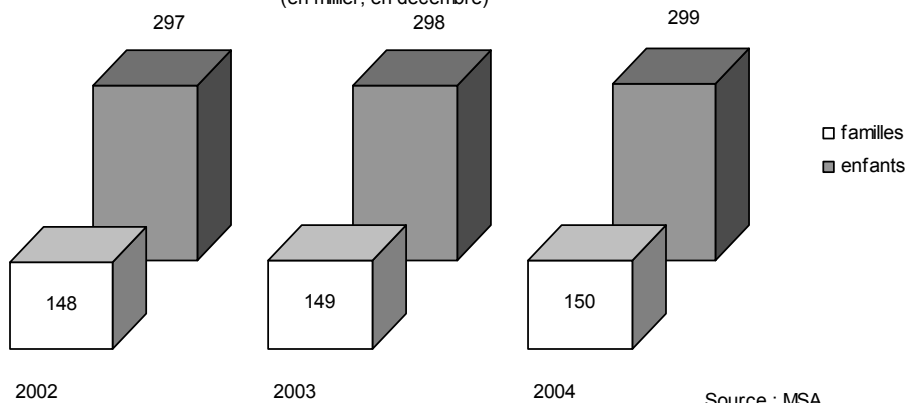
PFA Salariés - Structure des catégories de familles bénéficiaires de prestations familiales en 2004 en décembre



Source: MSA

Graphique 4

PFA Salariés - Evolution du nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de prestations familiales (en millier, en décembre)



Source : MSA

Tableau 5

PFA Salariés - Nombre de familles bénéficiaires (4) de prestations familiales en 2003 et 2004
Répartition par type de prestation

Types de prestations	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
Prestations liées au nombre d'enfants (1)			
- Allocations familiales	101 870	102 281	0,4
dont sans majoration	24 546	24 699	0,6
dont avec au moins une majoration	77 324	77 582	0,3
Prestations liées à la naissance (1)			
- Allocations pour jeune enfant	30 749	14 410	-53,1
dont pour enfant, jusqu'au 3ème mois inclus (APJE courte) (1)	8 776	-	-
dont pour enfant, du 4ème mois et jusqu'à 3 ans (APJE longue)	21 973	14 410	-34,4
dont à taux plein	20 757	13 553	-34,7
dont à taux différentiel	1 216	857	-29,5
Prestations pour famille nombreuse (1)			
- Complément familial	23 515	23 296	-0,9
dont à taux plein	23 101	22 899	-0,9
dont à taux différentiel	414	397	-4,1
- Allocation parentale d'éducation	14 755	10 710	-27,4
Pour 3 enfants	4 057	2 906	-28,4
Pour 2 enfants	10 698	7 826	-26,8
dont à taux plein	6 086	3 652	-40,0
dont à taux partiel	4 612	4 174	-9,5
Prestations liées au handicap (1)			
- Allocation d'éducation spéciale	2 874	3 064	6,6
dont allocation seule	1 651	1 763	6,8
dont allocation + ancien complément type 3 ou nouveau type 6 (MTP) (3)	117	101	-13,7
dont allocation + ancien ou nouveau complément 1 (24%)	176	146	-
dont allocation + ancien complément 2 (72%)	60	11	-
dont allocation + nouveau complément 2 (65%)	371	472	27,2
dont allocation + nouveau complément 3 (92%)	286	326	14,0
dont allocation + nouveau complément 4 (142,57%)	224	239	-
dont allocation + nouveau complément 5 (182,21%)	19	28	-
- Allocation aux adultes handicapés (4)	20 384	20 734	1,7
dont à taux plein	6 047	6 313	4,4
dont à taux réduit	14 314	14 402	0,6
dont à taux indéterminé	23	19	-17,4
Prestations liées à la garde d'enfant (1)			
- Allocation de garde d'enfant à domicile	832	527	-36,7
dont à taux plein	250	-	-100,0
dont à taux réduit	582	-	-100,0
- AFEAMA	17 788	14 985	-15,8
PAJE Allocation de base	-	15 716	-
PAJE Complément libre choix d'activité	-	4 756	-
PAJE Complément libre choix du mode de garde	-	3 380	-
PAJE Prime à la naissance ou à l'adoption	-	7 436	-
Autres prestations			
- Allocation de rentrée scolaire (2) (4)	129 786	128 337	-1,1
- Allocation de parent isolé (1)	1 011	963	-4,7
- Allocation de soutien familial (1)	7 271	7 368	1,3
- Allocation d'adoption (1)	41	13	-68,3
- Allocation de présence parentale (1)	85	87	-

Source : MSA

(1) En décembre de l'année.

(2) Dénombrement exhaustif sur l'ensemble de l'année.

(3) MTP : majoration pour tierce personne.

(4) Il s'agit du nombre de bénéficiaires pour l'ARS, l'AAH et ses compléments.

B. Prestations de logement

1. Non-salariés Métropole

Tableau 6

PFA Non-salariés - Nombre de familles bénéficiaires d'aides au logement en 2003 et 2004

Types d'aides au logement	2003		2004		Evolution 2004/2003 du nombre de familles en %
	Nombre de familles	Structure en %	Nombre de familles	Structure en %	
ALLOCATION LOGEMENT A CARACTERE FAMILIAL					
Location					
Pas de personnes à charges ou non significatif	70	0,5	42	0,3	-
1 personne à charge	1 775	11,0	1 719	10,9	-3,2
2 personnes à charge	2 002	12,4	1 962	12,5	-2,0
3 personnes à charge	1 145	7,1	1 029	6,5	-10,1
4 personnes et + à charge	413	2,6	385	2,5	-6,8
Total location ALF	5 405	33,6	5 137	32,7	-5,0
Accession					
Pas de personnes à charges ou non significatif	56	0,3	42	0,3	-
1 personne à charge	2 213	13,7	2 098	13,4	-5,2
2 personnes à charge	4 405	27,4	4 368	27,8	-0,8
3 personnes à charge	3 052	18,9	3 085	19,6	1,1
4 personnes et + à charge	975	6,1	982	6,3	0,7
Total accession ALF	10 701	66,4	10 575	67,3	-1,2
LOCATION + ACCESSION= TOTAL ALF	16 106	100	15 712	100	-2,4
dont primes de déménagement	s	-	s	-	-
ALLOCATION LOGEMENT A CARACTERE SOCIAL					
Location					
Chômeurs	4	0,0	3	0,0	-25,0
Jeunes travailleurs	36	0,1	48	0,1	33,3
Personnes âgées de 60 à 65 ans	128	0,2	90	0,1	-29,7
Personnes âgées de 65 ans ou plus	57 888	86,1	55 760	86,0	-3,7
Infirmes, adultes handicapés	320	0,5	292	0,5	-8,8
Bouclage ALS (*)	3 571	5,3	3 705	5,7	3,8
Bénéficiaires du RMI	578	0,8	583	0,9	0,9
Total location ALS	62 525	93,0	60 481	93,3	-3,3
Accession					
Chômeurs	s	0,0	4	0,0	-
Jeunes travailleurs	s	0,0	6	0,0	-
Personnes âgées de 60 à 65 ans	18	0,0	15	0,0	-16,7
Personnes âgées de 65 ans ou plus	2 204	3,3	1 805	2,8	-18,1
Infirmes, adultes handicapés	51	0,1	43	0,1	-15,7
Bouclage ALS (*)	2 213	3,3	2 204	3,4	-0,4
Bénéficiaires du RMI	249	0,3	256	0,4	2,8
Total accession ALS	4 737	7,0	4 333	6,7	-8,5
LOCATION + ACCESSION= TOTAL ALS	67 262	100	64 814	100	-3,6
AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT					
Location					
APL 1 Logement foyer	15 648	37,2	15 845	39,2	1,3
APL 2 Logement foyer jeune travailleur	17	-	19	0,0	11,8
APL HLM hors foyer	15 157	36,0	14 572	36,1	-3,9
APL nature indéterminée	-	-	27	-	-
Total location APL	30 822	73,2	30 463	75,3	-1,2
Accession					
Acquisition et amélioration logement existant :					
- avec PAP ou PTZ	601	1,4	401	1,0	-33,3
- avec PC ou PAS	1 692	4,0	1 509	3,7	-10,8
Acquisition logement existant sans travaux avec PC ou PAS	115	0,3	119	0,3	3,5
Agrandissement ou aménagement :					
- avec PAP ou PTZ	45	0,1	32	0,1	-28,9
- avec PC ou PAS	279	0,7	237	0,6	-15,1
Amélioration:					
- avec PAP ou PTZ	26	0,1	25	0,1	-3,8
- avec PC ou PAS	116	0,3	90	0,2	-22,4
Construction ou acquisition de logements neufs :					
- avec prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP) ou prêt à taux zéro (PTZ)	2 875	6,8	2 148	5,3	-25,3
- prêt conventionné (PC) ou accession sociale (PAS)	5 528	13,1	5 376	13,3	-2,7
Total accession APL	11 277	26,8	9 937	24,6	-11,9
LOCATION + ACCESSION= TOTAL APL	42 099	100	40 400	100	-4,0
dont primes de déménagement	s	-	s	-	-
TOTAL GENERAL LOCATION	98 752	78,7	96 081	79,5	-2,7
TOTAL GENERAL ACCESSION	26 715	21,3	24 845	20,5	-7,0
TOTAL GENERAL LOGEMENT	125 467	100	120 926	100	-3,6

Source : Etats MSA

(*) Dans le cadre du "Bouclage" de 1993, l'ALS peut être servie à toute personne ne pouvant bénéficier ni de l'ALF, ni de l'APL dans l'ensemble du territoire.

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Tableau 7

**PFA Non-salariés - Nombre de familles bénéficiaires
de prestations logement de 2002 à 2004 (au 31 décembre)**

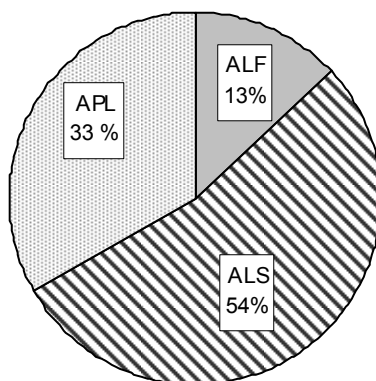
Types d'aides au logement	2002	2003	2004
Prestations à caractère familial			
allocation de logement	16 842	16 106	15 712
dont prime de déménagement	s	3	s
Prestations à caractère social			
allocation de logement	69 761	67 262	64 814
Aide personnalisée au logement			
allocation de logement	44 134	42 099	40 400
dont prime de déménagement	s	s	s
Total des bénéficiaires	130 737	125 467	120 926

Source : MSA

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Graphique 5

**PFA Non-salariés
Structure des effectifs bénéficiaires de prestations logement en 2004**



2004

Source: MSA

2. Salariés

Tableau 8

PFA Salariés - Nombre de familles bénéficiaires d'aides au logement en 2003 et 2004

Types d'aides au logement	2003		2004		Evolution 2004/2003 du nombre de familles en %
	Nombre de familles	Structure en %	Nombre de familles	Structure en %	
ALLOCATION LOGEMENT A CARACTERE FAMILIAL					
Location					
Pas de personnes à charges ou non significatif	347	1,1	207	0,7	-
1 personne à charge	6 820	22,2	6 968	22,8	-2,1
2 personnes à charge	6 478	21,0	6 579	21,6	-1,5
3 personnes à charge	3 807	12,4	3 775	12,4	0,8
4 personnes et + à charge	2 361	7,7	2 282	7,5	3,5
Total location ALF	19 813	64,4	19 811	64,9	0,0
Accession					
Pas de personnes à charges ou non significatif	43	0,2	15	0,0	-
1 personne à charge	2 096	6,8	2 013	6,6	4,1
2 personnes à charge	4 379	14,2	4 328	14,2	1,2
3 personnes à charge	2 934	9,5	2 902	9,5	1,1
4 personnes et + à charge	1 518	4,9	1 438	4,7	5,6
Total accession ALF	10 970	35,6	10 696	35,1	2,6
LOCATION + ACCESSION= TOTAL ALF	30 783	100	30 507	100	0,9
dont primes de déménagement	3	-	6	-	-
ALLOCATION LOGEMENT A CARACTERE SOCIAL					
Location					
Chômeurs	499	0,8	526	0,8	-5,1
Jeunes travailleurs	1 740	2,8	1 879	3,0	-7,4
Personnes âgées de 60 à 65 ans	190	0,3	169	0,3	12,4
Personnes âgées de 65 ans ou plus	30 965	49,0	30 176	47,9	2,6
Infirmes, adultes handicapés	2 553	4,0	2 545	4,0	0,3
Bouclage ALS (*)	21 175	33,5	21 513	34,2	-1,6
Bénéficiaires du RMI	3 425	5,4	3 535	5,6	-3,1
Total location ALS	60 547	95,8	60 343	95,9	0,3
Accession					
Chômeurs	49	0,1	48	0,1	2,1
Jeunes travailleurs	25	0,0	26	0,0	-3,8
Personnes âgées de 60 à 65 ans	6	0,0	5	0,0	20,0
Personnes âgées de 65 ans ou plus	477	0,7	421	0,7	13,3
Infirmes, adultes handicapés	101	0,2	105	0,2	-3,8
Bouclage ALS (*)	1 902	3,0	1 899	3,0	0,2
Bénéficiaires du RMI	97	0,2	108	0,2	-10,2
Total accession ALS	2 657	4,2	2 612	4,1	1,7
LOCATION + ACCESSION= TOTAL ALS	63 204	100	62 955	100	0,4
AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT					
Location					
APL 1 Logement foyer	8 570	14,0	8 671	14,4	-1,2
APL 2 Logement foyer jeune travailleur	473	0,8	527	0,9	-10,2
APL HLM hors foyer	41 349	67,6	41 481	69,0	-0,3
APL nature indéterminée	-	-	15	0,0	-
Total location APL	50 392	82,4	50 694	84,4	-0,6
Accession					
Acquisition et amélioration logement existant :					
- avec PAP ou PTZ	523	0,9	349	0,6	49,9
- avec PC ou PAS	1 258	2,1	1 080	1,8	16,5
Acquisition logement existant sans travaux :					
- avec PAP ou PTZ	-	-	s	-	-
- avec PC ou PAS	134	0,2	127	0,2	5,5
Agrandissement ou aménagement :					
- avec PAP ou PTZ	s	-	4	0,0	-
- avec PC ou PAS	35	0,1	30	0,0	16,7
Amélioration par le propriétaire occupant :					
- avec PAP ou PTZ	11	0,0	9	0,0	22,2
- avec PC ou PAS	17	0,0	16	0,0	6,3
Construction ou acquisition de logements neufs :					
- avec prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP) ou prêt à taux zéro (PTZ)	2 885	4,7	2 075	3,5	39,0
- prêt conventionné (PC) ou accession sociale (PAS)	5 885	9,6	5 705	9,5	3,2
Location-accession :					
- avec PC ou PAS	s	-	s	-	-
Total accession APL	10 757	17,6	9 398	15,6	14,5
LOCATION + ACCESSION= TOTAL APL	61 149	100	60 092	100	1,8
dont primes de déménagement	3	-	3	-	-
TOTAL GENERAL LOCATION	130 752	84,3	130 848	85,2	-0,1
TOTAL GENERAL ACCESSION	24 384	15,7	22 706	14,8	7,4
TOTAL GENERAL LOGEMENT	155 136	100	153 554	100	1,0

Source : Etats MSA

(*) Dans le cadre du "Bouclage" de 1993, l'ALS peut être servie à toute personne ne pouvant bénéficier ni de l'ALF, ni de l'APL dans l'ensemble du territoire.

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Tableau 9

**PFA Salariés - Nombre de familles bénéficiaires
de prestations logement de 2002 à 2004 (au 31 décembre)**

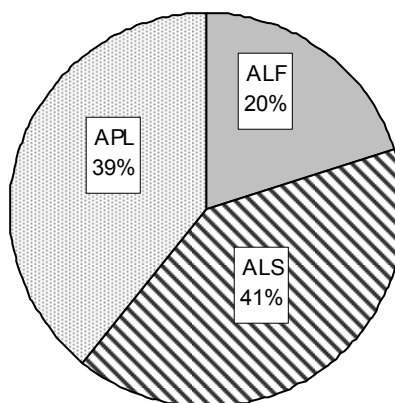
Types d'aides au logement	2002	2003	2004
Prestations à caractère familial			
allocation de logement	30 789	30 783	30 507
dont prime de déménagement	s	3	6
Prestations à caractère social			
allocation de logement	63 036	63 204	62 955
Aide personnalisée au logement			
allocation de logement	61 726	61 149	60 092
dont prime de déménagement	s	3	3
Total des bénéficiaires	155 551	155 136	153 554

Source : MSA

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Graphique 6

**PFA Salariés
Structure des effectifs bénéficiaires de prestations logement en 2004**



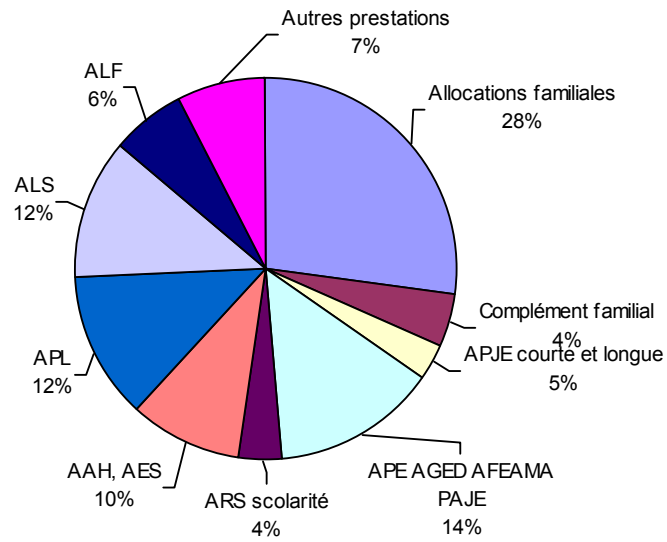
2004

Source: MSA

III. Les prestations familiales et de logement servies par le régime agricole (hors RMI)

Graphique 7

Structure des prestations familiales et de logement versées par le régime agricole en 2004 en Métropole

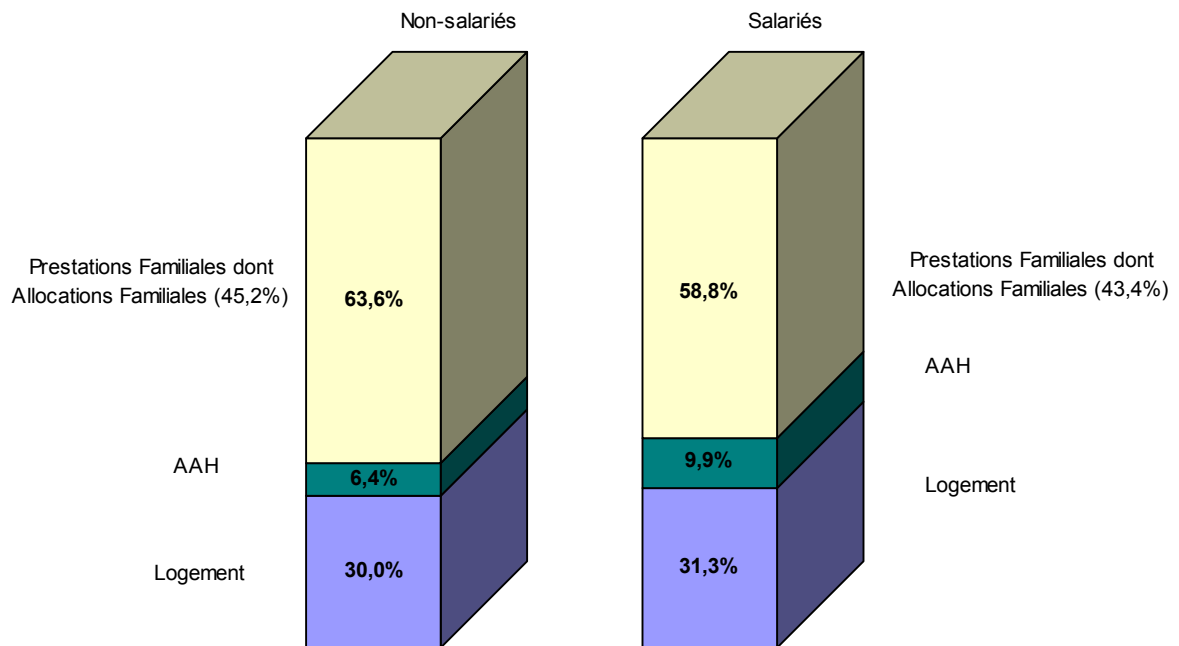


Total des prestations 2004 : 1,8 milliard d'euros

Source : MSA

Graphique 8

Structure des prestations familiales et de logement en 2004



Source : MSA

A. Les prestations familiales et de logement au titre de 2004

1. Non-salariés

Tableau 10

PFA Non-salariés (1)
Montant des prestations familiales et de logement au titre de 2003 et au titre de 2004

(en millier d'euros)

Types de prestations	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
I - METROPOLE			
Prestations liées à la famille			
- Allocations familiales	220 042	213 905	-2,8
- Allocations forfaitaires	354	2 050	-
- Complément familial	37 750	37 141	-1,6
- Allocation pour jeune enfant (- 3 mois)	6 750	392	
- Allocation pour jeune enfant (- 3 ans)	18 551	15 441	-16,8
- Allocation d'adoption	147	83	-43,5
- Allocation de soutien familial	4 299	4 213	-2,0
- Allocation de parent isolé	992	1 045	5,3
- Allocation de présence parentale	318	348	9,4
- Allocation parentale d'éducation (pour 3 enfants)	20 407	17 282	-15,3
- Allocation parentale d'éducation (pour 2 enfants)	20 030	17 329	-13,5
- Complément d'AFEAMA	8 723	9 059	3,9
- Cotisations AFEAMA prises en charge	9 827	10 249	4,3
- Allocation de garde d'enfant à domicile moins de 3 ans	437	335	-23,3
- Allocation de garde d'enfant à domicile plus de 3 ans	111	169	-
- Allocation de rentrée scolaire	29 938	29 657	-0,9
- Majoration d'allocation de rentrée scolaire	3	1	-66,7
- Allocation d'éducation spéciale de base	4 819	2 802	-41,9
- Allocation d'éducation spéciale complément	2 815	4 889	73,7
- Prestations payées dans les pays de l'UE	3	4	33,3
- Prestations accueil du jeune enfant	-	14 621	-
TOTAL DES PRESTATIONS LIEES A LA FAMILLE	386 316	381 015	-1,4
Prestations logement			
- A caractère familial :			
- allocation	37 251	36 386	-2,3
- prime de déménagement	13	9	-30,8
- A caractère social (FNAL) :			
- allocation	108 558	100 055	-7,8
- Aide personnalisée au logement (FNH) :			
- allocation	94 516	86 454	-8,5
- prime de déménagement	1	2	-
TOTAL DES PRESTATIONS LOGEMENT	240 339	222 906	-7,3
Autres prestations			
- Allocation aux adultes handicapés (2)	51 145	48 305	-5,6
- I.J. Congés paternité	4 175	3 896	-6,7
- Secours et aides financières	1 107	1 783	61,1
- Financement FNH	87 249	83 479	-4,3
- Fonds spécial de l' UNAF	414	402	-
- Contribution allocation de logement temporaire (ALT)	1 375	1 751	27,3
- Frais de tutelle	465	606	30,3
TOTAL DES AUTRES PRESTATIONS	145 930	140 222	-3,9
TOTAL METROPOLE	772 585	744 143	-3,7
II - DEPARTEMENTS D'OUTRE MER	6 568	5 707	-13,1
TOTAL GENERAL	779 153	749 850	-3,8

Source : MSA

(1) Montants comptables.

(2) Y compris le complément d'AAH : 1 418 milliers d'euros en 2003 et 1 334 milliers d'euros en 2004.

Graphique 9

PFA Non-salariés

Montants des prestations familiales et de logement versées en 2003 et 2004
(en millier d'euros)

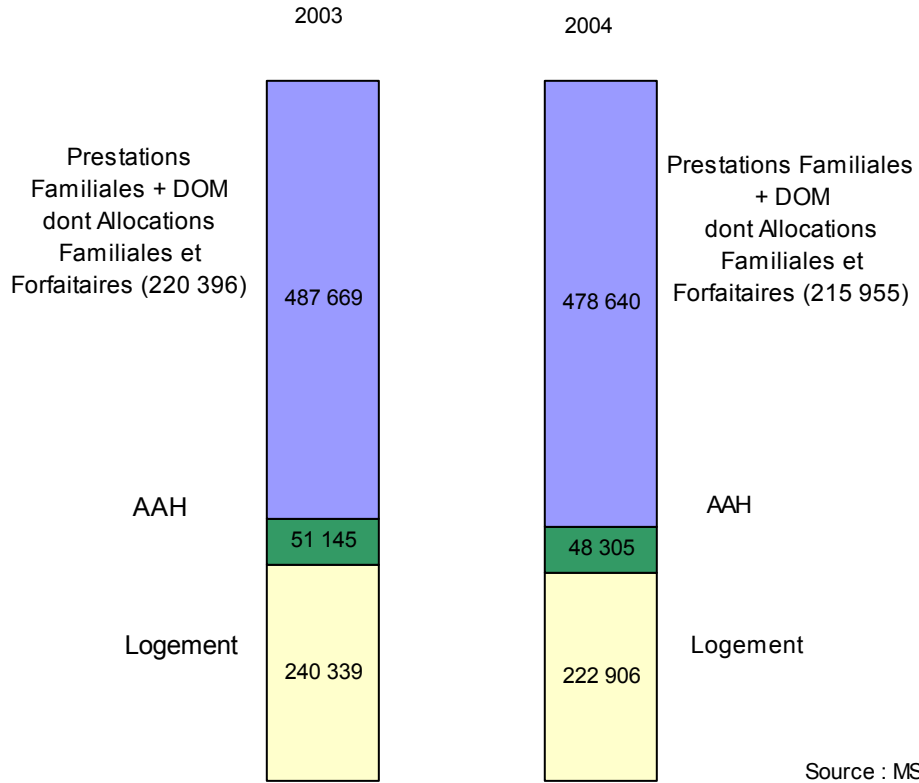


Tableau 11
PFA Non-salariés - Aide personnalisée au logement (1)
Montant des prestations au titre de 2003 et au titre de 2004 (Métropole)

(en millier d'euros)

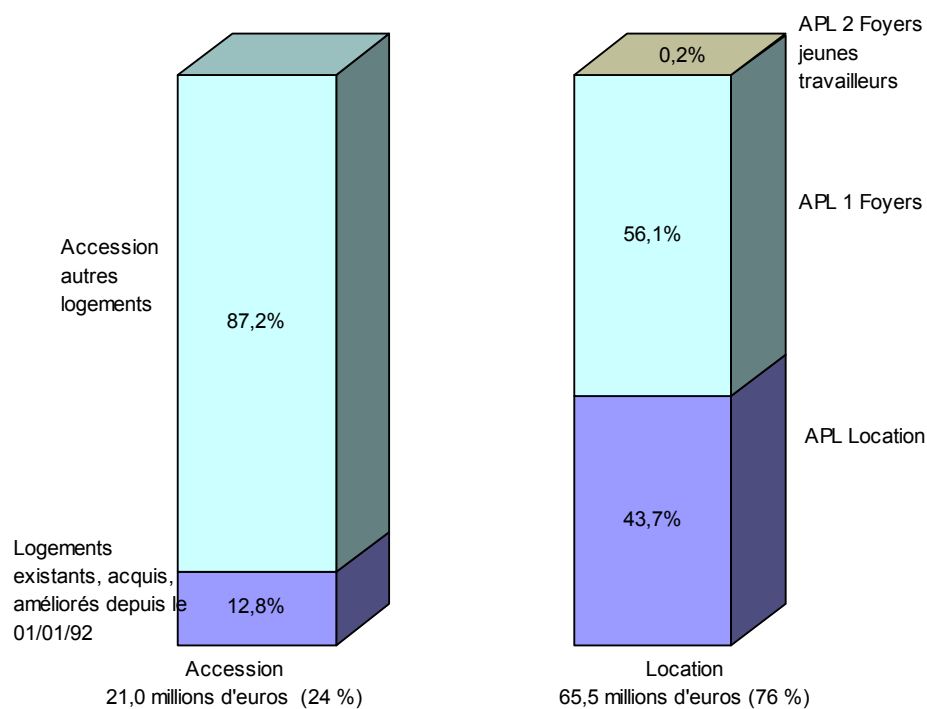
Types d'aides personnalisées au logement	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
Accession			
Logements existants, acquis , améliorés depuis le 01/01/92	2 866	2 679	-6,5
Accession autres logements	21 775	18 307	-15,9
Total accession APL	24 641	20 986	-14,8
Location			
APL Location	31 147	28 601	-8,2
APL 1 Foyers	38 608	36 742	-4,8
APL 2 Foyers de jeunes travailleurs	120	125	4,2
Total location APL	69 875	65 468	-6,3
Total accession + location APL	94 516	86 454	-8,5
Primes de déménagement	1	2	-
TOTAL APL	94 517	86 456	-8,5

Source : MSA

(1) Montants comptables.

Graphique 10

PFA Non-salariés - Structure des prestations APL versées en 2004
(hors primes de déménagement)



Total APL 2004 : 86,5 millions d'euros

Source : MSA

Tableau 12

PFA DOM - Non-salariés
Montants des prestations familiales et de logement versées en 2003 et 2004 (1)

(en millier d'euros)

Types de prestations	2003 (*)	2004 (*)
- Complément familial	162	162
- Allocations familiales	3 965	3 673
- Allocation de parent isolé	20	36
- ALF	576	394
- AES	219	170
- ASF	308	247
- AAH (1)	118	131
- ARS sans majoration	588	521
- AFEAMA y compris la majoration	21	17
- APE (2 enfants)	89	55
- APE (3 enfants)	32	28
- APJE courte	94	24
- APJE longue	365	242
- AGED	3	3
TOTAL	6 561	5 703
- Majoration d'ARS	4	4
- Allocation de présence parentale	3	-
TOTAL GENERAL	6 568	5 707

Source : MSA

(1) Y compris le complément d'AAH.

(*) Chiffres estimés pour la Guyane

2. Salariés

Tableau 13

PFA Salariés (1)

Montant des prestations familiales et de logement au titre de 2003 et au titre de 2004

(en millier d'euros)

Types de prestations	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
Prestations liées à la famille			
- Allocations familiales	258 136	259 567	0,6
- Allocations forfaitaires	426	2 453	
- Complément familial	40 797	41 437	1,6
- Allocation pour jeune enfant (- 3 mois)	17 981	967	-94,6
- Allocation pour jeune enfant (- 3 ans)	42 448	35 647	-16,0
- Allocation d'adoption	87	67	-23,0
- Allocation de soutien familial	10 806	11 464	6,1
- Allocation de parent isolé	4 445	4 760	7,1
- Allocation de présence parentale	640	783	22,3
- Allocation parentale d'éducation (pour 3 enfants)	29 815	25 870	-13,2
- Allocation parentale d'éducation (pour 2 enfants)	47 366	43 552	-8,1
- Complément d'AFEAMA	30 277	28 530	-5,8
- Cotisations AFEAMA prises en charge	33 572	37 948	13,0
- Allocation de garde d'enfant à domicile moins de 3 ans	1 013	726	-28,3
- Allocation de garde d'enfant à domicile plus de 3 ans	191	443	-
- Allocation de rentrée scolaire	33 153	33 244	0,3
- Majoration d'allocation de rentrée scolaire	6	4	-33,3
- Allocation d'éducation spéciale de base	6 774	4 610	-31,9
- Allocation d'éducation spéciale complément	3 896	6 521	67,4
- Prestations payées à l'étranger	4 164	3 727	-10,49
- Prestations accueil du jeune enfant	-	40 901	-
TOTAL DES PRESTATIONS LIEES A LA FAMILLE	565 993	583 221	3,0
Prestations logement			
- A caractère familial :			
- allocation	76 479	76 993	0,7
- prime de déménagement	73	51	-30,1
- A caractère social (FNAL) :			
- allocation	108 865	107 671	-1,1
- Aide personnalisée au logement (FNH) :			
- allocation	136 964	133 761	-2,3
- prime de déménagement	7	22	-
TOTAL DES PRESTATIONS LOGEMENT	322 388	318 498	-1,2
Autres prestations			
- Allocation aux adultes handicapés (2)	96 369	100 861	4,7
- I.J. Congés paternité	6 615	6 867	3,8
- Frais de tutelle	5 877	7 508	27,8
- Fonds spécial de l' UNAF	1	571	
TOTAL DES AUTRES PRESTATIONS	108 862	115 807	6,4
TOTAL GENERAL	997 243	1 017 526	2,0

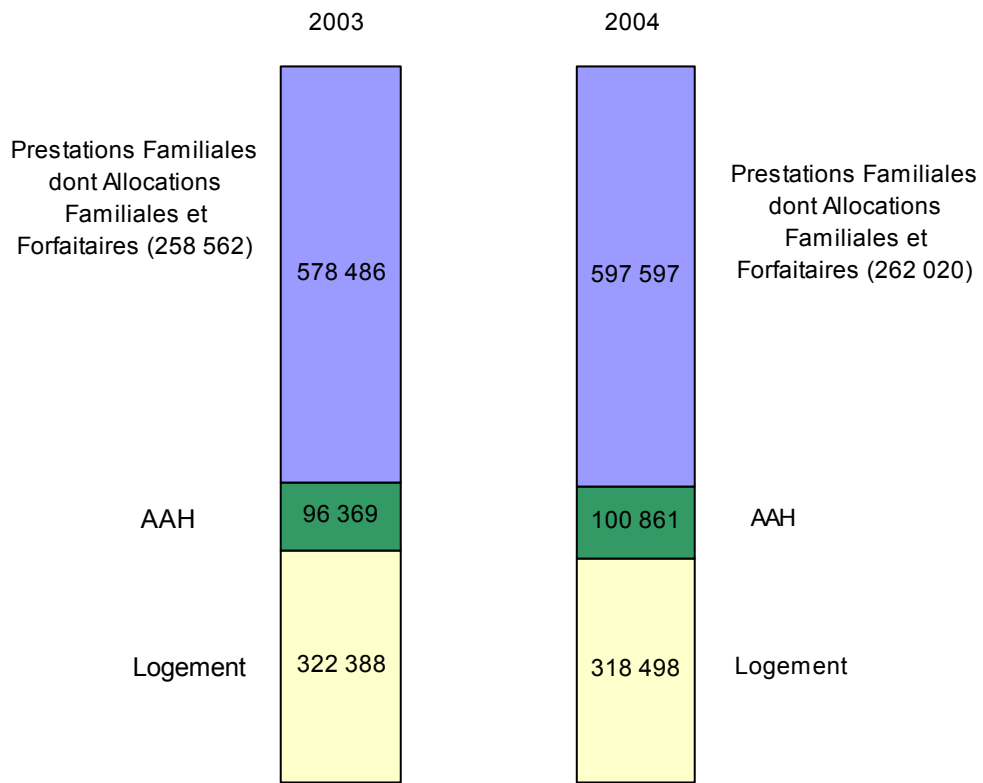
Source : MSA

(1) Montants comptables.

(2) Y compris le complément d'AAH : 3 354 milliers d'euros en 2003 et 3 544 milliers d'euros en 2004.

Graphique 11

PFA Salariés
Montants des prestations familiales et de logement versées en 2003 et 2004
(en millier d'euros)



Source : MSA

Tableau 14
PFA Salariés - Aide personnalisée au logement (1)
Montant des prestations au titre de 2003 et au titre de 2004

(en millier d'euros)

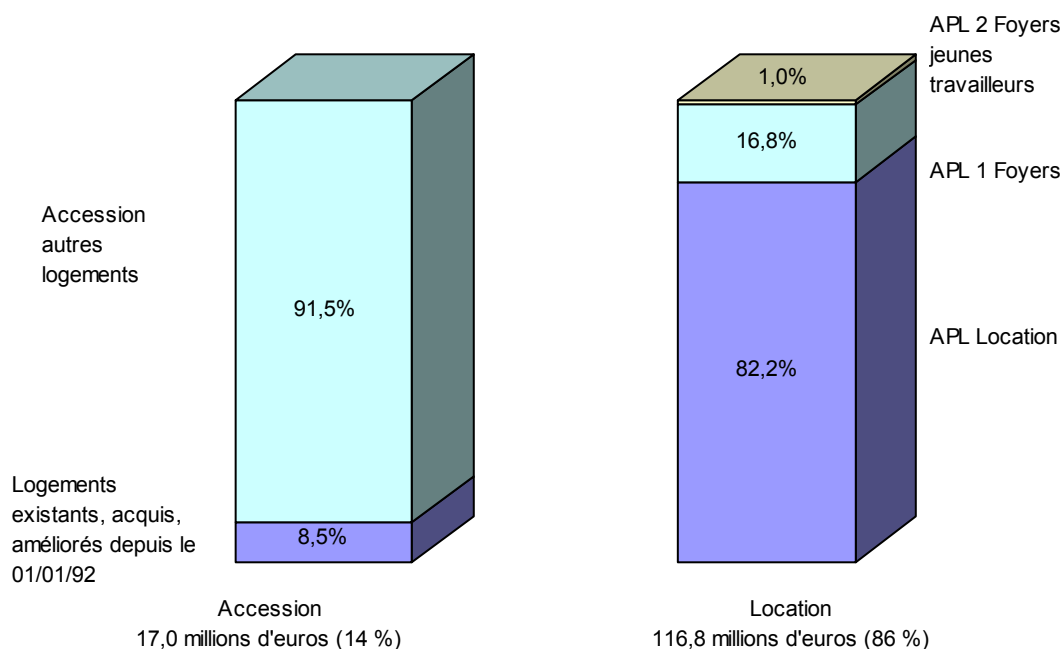
Types d'aides personnalisées au logement	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
Accession			
Logements existants, acquis, améliorés depuis le 01/01/92	1 645	1 437	-12,6
Accession autres logements	17 865	15 500	-13,2
Total accession APL	19 510	16 937	-13,2
Location			
APL Location	96 627	96 000	-0,6
APL 1 Foyers	19 738	19 589	-0,8
APL 2 Foyers de jeunes travailleurs	1 089	1 235	13,4
Total location APL	117 454	116 824	-0,5
Total accession + location APL	136 964	133 761	-2,3
Primes de déménagement	7	22	-
TOTAL APL	136 971	133 783	-2,3

Source : MSA

(1) Montants comptables.

Graphique 12

PFA Salariés - Structure des prestations APL versées en 2004
(hors primes de déménagement)



Source: MSA

Source : MSA

B. Ventilation régionale et départementale des prestations familiales et de logement au titre de 2004

Tableau 15
PFA Non-salariés
Montants des prestations familiales et de logement au titre de 2004 (1)

(en millier d'euros)

Régions et départements	PF hors logement	ALF, ALS, APL + primes	Total	Régions et départements	PF hors logement	ALF, ALS, APL + primes	Total
Ile-de-France	3 953	846	4 799	Dordogne	5 550	3 772	9 322
Ardennes (2)	.	.	.	Gironde	4 991	2 665	7 656
Aube	2 853	500	3 353	Landes	3 503	2 356	5 859
Marne (2)	11 838	1 909	13 747	Lot-et-Garonne	4 947	3 132	8 079
Haute-Marne	2 532	656	3 188	Pyrénées-Atlantiques	8 116	3 252	11 368
Champagne-Ardenne	17 223	3 065	20 288	Aquitaine	27 107	15 177	42 284
Aisne	4 613	733	5 346	Ariège	2 282	1 585	3 867
Oise	3 033	407	3 440	Aveyron (7)	16 272	8 366	24 638
Somme	4 050	724	4 774	Haute-Garonne	3 108	2 265	5 373
Picardie	11 696	1 864	13 560	Gers	4 688	2 228	6 916
Eure	3 214	1 046	4 260	Lot	4 060	2 101	6 161
Seine-Maritime	4 291	2 105	6 396	Hautes-Pyrénées	2 411	1 311	3 722
Haute-Normandie	7 505	3 151	10 656	Tarn (7)	.	.	.
Cher	2 864	1 285	4 149	Tarn-et-Garonne	3 503	2 073	5 576
Eure-et-Loir	2 237	634	2 871	Midi-Pyrénées	36 324	19 929	56 253
Indre	2 959	1 782	4 741	Corrèze	3 797	2 481	6 278
Indre-et-Loire	3 300	1 780	5 080	Creuse	3 997	2 302	6 299
Loir-et-Cher	2 318	1 180	3 498	Haute-Vienne	4 221	2 408	6 629
Loiret	2 921	1 062	3 983	Limousin	12 015	7 191	19 206
Centre	16 599	7 723	24 322	Ain	3 326	2 440	5 766
Calvados	5 110	2 834	7 944	Ardèche	4 501	4 352	8 853
Manche	10 580	7 051	17 631	Drôme	4 977	2 389	7 366
Orne (3)	.	.	.	Isère (8)	.	.	.
Basse-Normandie	15 690	9 885	25 575	Loire	6 156	4 311	10 467
Côte-d'Or	3 849	1 087	4 936	Rhône	7 030	2 911	9 941
Nièvre	2 871	1 158	4 029	Savoie (8)	.	.	.
Saône-et-Loire	7 117	4 318	11 435	Haute-Savoie (8)	9 820	4 985	14 805
Yonne	3 201	832	4 033	Rhône-Alpes	35 810	21 388	57 198
Bourgogne	17 038	7 395	24 433	Allier	4 544	2 634	7 178
Nord	6 572	1 817	8 389	Cantal	5 491	3 868	9 359
Pas-de-Calais	7 520	2 100	9 620	Haute-Loire	7 374	5 066	12 440
Nord-Pas-de-Calais	14 092	3 917	18 009	Puy-de-Dôme	4 945	3 076	8 021
Meurthe-et-Moselle (4)	6 353	1 882	8 235	Auvergne	22 354	14 644	36 998
Meuse (2)	.	.	.	Aude	3 580	2 291	5 871
Moselle	2 607	758	3 365	Gard	3 877	2 210	6 087
Vosges (4)	.	.	.	Hérault	4 468	3 193	7 661
Lorraine	8 960	2 640	11 600	Lozère	3 141	1 658	4 799
Bas-Rhin (5)	.	.	.	Pyrénées-Orientales	2 175	1 747	3 922
Haut-Rhin (5)	5 210	1 207	6 417	Languedoc-Roussillon	17 241	11 099	28 340
Alsace	5 210	1 207	6 417	Alpes-de-Haute-Provence (9)	.	.	.
Doubs	6 338	1 562	7 900	Hautes-Alpes (9)	3 283	1 841	5 124
Jura	3 707	1 406	5 113	Alpes-Maritimes	1 556	931	2 487
Haute-Saône (6)	3 413	1 131	4 544	Bouches-du-Rhône	2 411	1 645	4 056
Territoire de Belfort (6)	.	.	.	Var	2 949	1 516	4 465
Franche-Comté	13 458	4 099	17 557	Vaucluse	3 489	1 968	5 457
Loire-Atlantique	10 176	5 612	15 788	Prov.-Alpes-Côte-d'Azur	13 688	7 901	21 589
Maine-et-Loire	12 915	7 653	20 568	Corse	2 342	2 041	4 383
Mayenne	11 547	5 675	17 222	Sous-total Métropole (10)	429 926	222 904	652 830
Sarthe (3)	11 768	6 113	17 881	I.J. Congés paternité	3 896	-	3 896
Vendée	11 197	8 352	19 549	Secours et aides financières	1 783	-	1 783
Pays-de-la-Loire	57 008	33 405	91 008	- Financement FNH	83 479	-	83 479
Côtes-d'Armor	14 443	8 396	22 839	- Fonds spécial de l'UNAF	402	-	402
Finistère	11 114	6 829	17 943	Contribution allocation logement	.	.	.
Ille-et-Vilaine	14 340	9 457	23 797	temporaire (ALT)	1 751	-	1 751
Morbihan	11 262	6 697	17 959	TOTAL METROPOLE	521 237	222 904	744 141
Bretagne	51 159	31 379	82 538	Guadeloupe	1 854	94	1 948
Charente	4 597	2 646	7 243	Martinique	509	45	554
Charente-Maritime	4 774	2 401	7 175	Guyane	1 095	36	1 131
Deux-Sèvres	9 308	5 331	14 639	Réunion	1 856	218	2 074
Vienne	4 180	2 580	6 760	Total DOM	5 314	393	5 707
Poitou-Charentes	22 859	12 958	35 817	TOTAL FRANCE (11)	526 551	223 297	749 848

(1) Montants comptables.

Source : MSA

(2) Les montants des départements 08 et 55 sont inclus dans le département 51

(3) Les montants du département 61 sont inclus dans le département 72

(4) Les montants du département 88 sont inclus dans le département 54

(5) Les montants du département 67 sont inclus dans le département 68

(6) Les montants du département 90 sont inclus dans le département 70

(7) Les montants du département 81 sont inclus dans le département 12

(8) Les montants des départements 38 et 73 sont inclus dans le département 74

(9) Les montants du département 04 sont inclus dans le département 05

(10) Y compris la majoration d'ARS.

(11) Le total des prestations peut différer, de quelques unités, des tableaux nationaux afin de conserver les totaux régionaux exacts.

Tableau 16

PFA Salariés

Montants des prestations familiales et de logement au titre de 2004 (1)

(en millier d'euros)

Régions et départements	PF hors logement	ALF, ALS, APL + primes	Total	Régions et départements	PF hors logement	ALF, ALS, APL + primes	Total
Ile-de-France	23 134	6 869	30 003	Charente	6 382	3 622	10 004
Ardennes (2)	.	.	.	Charente-Maritime	14 762	6 233	20 995
Aube	5 954	2 307	8 261	Deux-Sèvres	10 552	3 858	14 410
Marne (2)	19 623	6 346	25 969	Vienne	8 354	4 326	12 680
Haute-Marne	2 027	856	2 883	Poitou-Charentes	40 050	18 039	58 089
Champagne-Ardennes	27 604	9 509	37 113	Dordogne	8 738	5 611	14 349
Aisne	11 714	4 891	16 605	Gironde	30 606	14 350	44 956
Oise	8 140	3 417	11 557	Landes	7 913	4 220	12 133
Somme	7 956	3 106	11 062	Lot-et-Garonne	12 340	7 004	19 344
Picardie	27 810	11 414	39 224	Pyrénées-Atlantiques	7 988	3 096	11 084
Eure	6 455	2 850	9 305	Aquitaine	67 586	34 281	101 867
Seine-Maritime	7 238	3 769	11 007	Ariège	1 903	1 443	3 346
Haute-Normandie	13 693	6 619	20 312	Aveyron (7)	10 270	5 446	15 716
Cher	4 973	2 544	7 517	Haute-Garonne	5 218	3 262	8 480
Eure-et-Loir	4 105	1 623	5 728	Gers	4 341	2 206	6 547
Indre	3 543	1 877	5 420	Lot	3 532	1 397	4 929
Indre-et-Loire	6 881	3 417	10 298	Hautes-Pyrénées	2 268	1 041	3 309
Loir-et-Cher	6 537	2 837	9 374	Tarn (7)	.	.	.
Loiret	10 105	3 392	13 497	Tarn-et-Garonne	7 270	4 160	11 430
Centre	36 144	15 690	51 834	Midi-Pyrénées	34 801	18 955	53 756
Calvados	10 101	5 359	15 460	Corrèze	4 271	2 072	6 343
Manche	12 631	5 933	18 564	Creuse	2 455	1 526	3 981
Orne (3)	.	.	.	Haute-Vienne	5 236	3 106	8 342
Basse-Normandie	22 732	11 292	34 024	Limousin	11 963	6 704	18 667
Côte-d'or	6 597	2 330	8 927	Ain	5 270	1 857	7 127
Nièvre	3 055	1 474	4 529	Ardèche	3 385	1 942	5 327
Saône-et-Loire	7 523	3 374	10 897	Drôme	10 136	4 880	15 016
Yonne	6 435	2 259	8 694	Isère (8)	.	.	.
Bourgogne	23 610	9 437	33 047	Loire	4 593	1 841	6 434
Nord	12 874	4 683	17 557	Rhône	9 131	3 206	12 337
Pas-de-Calais	17 324	7 214	24 538	Savoie (8)	.	.	.
Nord-Pas-de-Calais	30 198	11 897	42 095	Haute-Savoie (8)	13 114	3 917	17 031
Meurthe-et-Moselle (4)	8 519	2 987	11 506	Rhône-Alpes	45 629	17 643	63 272
Meuse (2)	.	.	.	Allier	4 979	2 816	7 795
Moselle	3 107	1 289	4 396	Cantal	3 338	2 017	5 355
Vosges (4)	.	.	.	Haute-Loire	2 277	848	3 125
Lorraine	11 626	4 276	15 902	Puy-de-Dôme	3 694	1 461	5 155
Bas-Rhin (5)	.	.	.	Auvergne	14 289	7 142	21 431
Haut-Rhin (5)	8 308	2 329	10 637	Aude	6 659	4 223	10 882
Alsace	8 308	2 329	10 637	Gard	15 985	12 252	28 237
Doubs	4 662	1 357	6 019	Hérault	15 559	11 077	26 636
Jura	2 470	770	3 240	Lozère	1 389	676	2 065
Haute-Saône (6)	3 416	1 224	4 640	Pyrénées-Orientales	9 418	6 665	16 083
Territoire de Belfort (6)	.	.	.	Languedoc-Roussillon	49 010	34 893	83 903
Franche-Comté	10 548	3 351	13 899	Alpes-de-Haute-Provence (9)	.	.	.
Loire-Atlantique	14 020	4 338	18 358	Hautes-Alpes (9)	4 223	2 499	6 722
Maine-et-Loire	22 345	8 677	31 022	Alpes-Maritimes	4 290	2 672	6 962
Mayenne	6 266	2 699	8 965	Bouches-du-Rhône	14 625	9 714	24 339
Sarthe (3)	15 659	6 591	22 250	Var	12 849	8 499	21 348
Vendée	10 283	3 666	13 949	Vaucluse	19 941	13 463	33 404
Pays-de-la-Loire	68 573	25 971	94 544	Prov.-Alpes-Côte-d'Azur	55 928	36 847	92 775
Côtes-d'Armor	17 481	5 323	22 804	Corse	4 729	3 520	8 249
Finistère	17 636	6 313	23 949	Sous-total France (10)	691 586	318 499	1 010 085
Ille-et-Vilaine	12 714	4 695	17 409	I.J. Congés paternité	6 867	-	6 867
Morbihan	15 791	5 490	21 281	Cotisations UNAF	1	-	1
Bretagne	63 622	21 821	85 443	TOTAL FRANCE (11)	698 454	318 499	1 016 953

(1) Montants comptables.

Source : MSA

(2) Les montants des départements 08 et 55 sont inclus dans le département 51

(3) Les montants du département 61 sont inclus dans le département 72

(4) Les montants du département 88 sont inclus dans le département 54

(5) Les montants du département 67 sont inclus dans le département 68

(6) Les montants du département 90 sont inclus dans le département 70

(7) Les montants du département 81 sont inclus dans le département 12

(8) Les montants des départements 38 et 73 sont inclus dans le département 74

(9) Les montants du département 04 sont inclus dans le département 05

(10) Y compris la majoration d'ARS.

(11) Le total des prestations peut différer, de quelques unités, des tableaux nationaux afin de conserver les totaux régionaux exacts.

C. Historique des montants versés de prestations familiales et de logement depuis 2002

Tableau 17

PFA Non-salariés - Prestations familiales et de logement Montant des prestations versées de 2002 à 2004

(en millier d'euros)

TYPES DE PRESTATIONS	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)
I - METROPOLE			
PRESTATIONS LIEES A LA FAMILLE			
- Allocations familiales	226 290	220 042	213 905
- Allocations forfaitaires	-	354	2 050
- Complément familial	38 876	37 750	37 141
- Allocation pour jeune enfant (- 3 mois)	7 028	6 750	392
- Allocation pour jeune enfant (- 3 ans)	19 414	18 551	15 441
- Allocation d'adoption	117	147	83
- Allocation de soutien familial	4 395	4 299	4 213
- Allocation de parent isolé	974	992	1 045
- Allocation de présence parentale	256	318	348
- Allocation parentale d'éducation (pour 3 enfants)	18 296	20 407	17 282
- Allocation parentale d'éducation (pour 2 enfants)	24 429	20 030	17 329
- Majoration d'AFEAMA	8 734	8 723	9 059
- AFEAMA (cotisations URSSAF)	9 058	9 827	10 249
- Allocation de garde d'enfant à domicile moins de 3 ans	533	437	335
- Allocation de garde d'enfant à domicile plus de 3 ans	-	111	169
- Allocation de rentrée scolaire	31 047	29 938	29 657
- Majoration d'allocation de rentrée scolaire	56	3	1
- Allocation d'éducation spéciale de base	6 514	4 819	2 802
- Allocation d'éducation spéciale complément	-	2 815	4 889
- Prestations payées dans les pays de l'UE	-	3	4
- Prestations accueil du jeune enfant	-	-	14 621
TOTAL PRESTATIONS LIEES A LA FAMILLE	396 017	386 316	381 015
PRESTATIONS DE LOGEMENT			
A caractère familial (ALF)			
- Allocation de logement	37 889	37 251	36 386
- Prime de déménagement	13	13	9
Total ALF	37 902	37 264	36 395
A caractère social (ALS)			
- Allocation de logement	114 479	108 558	100 055
Total ALS	114 479	108 558	100 055
Aide personnalisée au logement (APL)			
- Allocation de logement	100 459	94 516	86 454
- Prime de déménagement	-	1	2
Total APL	100 459	94 517	86 456
TOTAL PRESTATIONS LOGEMENT	252 840	240 339	222 906
AUTRES PRESTATIONS			
- Allocation aux adultes handicapés et complément	55 218	51 145	48 305
- I.J. Congés paternité	1 760	4 175	3 896
- Secours et aides financières	1 342	1 107	1 783
- Financement FNH	85 991	87 249	83 479
- Fonds spécial de l' UNAF	-	414	402
- Contribution allocation logement temporaire	1 500	1 375	1 751
- Intérêts BAPSA	549	-	-
- Frais de tutelle	579	465	606
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	146 939	145 930	140 222
TOTAL METROPOLE	795 796	772 585	744 143
II - DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	6 986	6 568	5 707
TOTAL GENERAL	802 782	779 153	749 850

Source:MSA

(1) Montants comptables.

Tableau 18

PFA Salariés - Prestations familiales et de logement
Montant des prestations versées de 2002 à 2004

(en millier d'euros)

TYPES DE PRESTATIONS	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)
I - METROPOLE			
PRESTATIONS LIEES A LA FAMILLE			
- Allocations familiales	256 268	258 136	259 567
- Allocations forfaitaires	-	426	2 453
- Complément familial	40 772	40 797	41 437
- Allocation pour jeune enfant (- 3 mois)	18 331	17 981	967
- Allocation pour jeune enfant (- 3 ans)	42 301	42 448	35 647
- Allocation d'adoption	85	87	67
- Allocation de soutien familial	10 300	10 806	11 464
- Allocation de parent isolé	4 306	4 445	4 760
- Allocation de présence parentale	331	640	783
- Allocation parentale d'éducation (pour 3 enfants)	75 821	29 815	25 870
- Allocation parentale d'éducation (pour 2 enfants)		47 366	43 552
- Majoration d'AFEAMA	26 730	30 277	28 530
- AFEAMA (cotisations URSSAF)	32 637	33 572	37 948
- Allocation de garde d'enfant à domicile moins de 3 ans	1 388	1 013	726
- Allocation de garde d'enfant à domicile plus de 3 ans		191	443
- Allocation de rentrée scolaire	33 150	33 153	33 244
- Majoration d'allocation de rentrée scolaire	42	6	4
- Allocation d'éducation spéciale de base	8 896	6 774	4 610
- Allocation d'éducation spéciale complément		3 896	6 521
- Prestations payées à l'étranger	3 696	4 164	3 727
- Prestations accueil du jeune enfant			40 901
TOTAL PRESTATIONS LIEES A LA FAMILLE	555 054	565 993	583 221
PRESTATIONS DE LOGEMENT			
A caractère familial (ALF)			
- Allocation de logement	75 238	76 479	76 993
- Prime de déménagement	89	73	51
Total ALF	75 327	76 552	77 044
A caractère social (ALS)			
- Allocation de logement	107 456	108 865	107 671
Total ALS	107 456	108 865	107 671
Aide personnalisée au logement (APL)			
- Allocation de logement	136 638	136 964	133 761
- Prime de déménagement	3	7	22
Total APL	136 641	136 971	133 783
TOTAL PRESTATIONS LOGEMENT	319 424	322 388	318 498
AUTRES PRESTATIONS			
- Allocation aux adultes handicapés et complément	93 811	96 369	100 861
- I.J. Congés paternité	5 168	6 615	6 867
- Cotisations UNAF	-	1	1
- Frais de tutelle	6 237	5 877	7 508
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	105 216	108 862	115 237
TOTAL GENERAL	979 694	997 243	1 016 956

Source: MSA

(1) Montants comptables.

B. Le revenu minimum d'insertion

I. La législation en vigueur

A. Le cadre juridique

1. Le revenu minimum d'insertion

Institué par une loi du 1er décembre 1988 en faveur des personnes démunies, le Revenu minimum d'insertion (RMI) est constitué, d'une part, d'un contrat d'insertion établi entre le bénéficiaire et la commission locale d'insertion et, d'autre part, d'une allocation différentielle égale à la différence entre le RMI déterminé selon la composition du foyer et les ressources réelles du foyer.

Le revenu minimum d'insertion est attribué depuis le 15 décembre 1988 par les Caisses de mutualité sociale agricole aux ressortissants du régime agricole (non-salariés et salariés) ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion doivent résider en France métropolitaine.

Il s'agit :

- des personnes âgées de plus de 25 ans,
- des personnes âgées de moins de 25 ans qui assument la charge d'enfants au sens des prestations familiales,
- des étrangers titulaires de la carte de résident ou de la carte de séjour et de travail de trois ans ou d'un titre équivalent.

Les personnes résidant en France métropolitaine prises en compte pour la détermination du droit au RMI sont :

- le conjoint ou le concubin, quels que soient son âge et sa situation professionnelle,
- les enfants ou personnes âgées de 25 ans à charge dont les ressources n'excèdent pas la majoration à laquelle ils ouvrent droit.

La principale modification d'ordre législatif de la décennie en cours est la suivante :

2000

- Un nouveau dispositif de réduction sociale téléphonique (RST) concernant les bénéficiaires du RMI et de l'AAH est entré en application au 1^{er} juillet 2000 (Décret n° 99-162 du 8 mars 1999),
- Une nouvelle prestation s'ajoute aux listes des ressources non prises en compte pour l'attribution du RMI : il s'agit de la rente viagère instituée par l'article 17 de la loi de finances rectificative de 1999 en faveur de certains rapatriés d'Algérie membres des formations supplétives et assimilés aux victimes de captivité (Décret n° 2000-840 du 30 août 2000),

2001

- Les conditions d'appréciation des revenus professionnels des non-salariés pour l'accès au RMI ont été modifiées. La référence au revenu cadastral a été remplacée. Deux conditions sont désormais nécessaires :
 - être imposé au forfait,
 - le dernier bénéfice agricole forfaitaire connu de l'allocataire ne doit pas excéder douze fois le montant du RMI de base (Décret n° 2001-1078 du 16 novembre 2001).

2002

- Fixation en euros du montant du RMI.

2004

- La loi n° 2003-1200 du 18/12/2003 transfère à compter du 1^{er} janvier 2004, la gestion et le pilotage du RMI aux départements.

2. L'allocation spécifique d'attente

L'allocation spécifique d'attente a été créée en 1998 par la loi du 17 avril pour :

- les personnes de moins de soixante ans ayant cotisé 160 trimestres au moins à l'assurance vieillesse et percevant soit le RMI, soit l'allocation de solidarité spécifique ;
- les chômeurs de longue durée qui ont épuisé leurs droits.

Cette allocation est destinée à assurer un complément de revenus aux bénéficiaires potentiels dans l'attente de leur retraite.

Par décret du 5 avril 2002, création de l'Allocation Equivalent Retraite (AER) qui prend le relais de l'allocation spécifique d'attente (ASA) et est payée mensuellement par les ASSEDIC.

Contrairement à l'ASA, l'AER versée à certains demandeurs d'emploi âgés d'au moins 60 ans et ayant cotisé au moins 160 trimestres à l'assurance vieillesse, est prise en compte pour le calcul du RMI.

B. Barème et conditions d'attribution

1. Le revenu minimum d'insertion

Le montant mensuel du revenu minimum d'insertion est fixé par voie réglementaire. Il est majoré de 50 % pour la première personne à charge, de 30 % pour chaque personne à charge à partir de la deuxième et de 40 % à partir de la troisième personne décomptée sans le conjoint, le concubin ou le partenaire lié à un pacte de solidarité, soit en principe, à partir du 3^{ème} enfant à charge.

Montants maximum du revenu minimum d'insertion au 1^{er} janvier 2004

Montant de la base mensuelle : 417,88 euros	Taux	Montants au 01-01-2004
Personne seule	100 %	417,88 euros
Première personne à charge	50 %	+ 208,94 euros
Personne supplémentaire à charge au-delà de la 1 ^{re}	30 %	+ 125,36 euros
Personne supplémentaire à partir de la 3 ^{ème} , hors conjoint ou concubin	40 %	+ 167,15 euros

L'attribution du RMI dépend :

- des ressources du foyer y compris les prestations familiales,
- de l'engagement du bénéficiaire à participer aux actions ou activités favorisant son insertion sociale professionnelle.

En outre, il existe des conditions d'accès au RMI spécifiques aux non-salariés. Ceux-ci doivent, en effet, être soumis à un régime d'imposition forfaitaire et mettre en valeur une exploitation dont le revenu théorique exprimé en revenu cadastral, jusqu'en novembre 2001, n'excède pas un certain plafond.

Ce plafond d'accès au RMI est fixé à 417,88 € mensuel pour chaque non-salarié agricole. Il est majoré de 50 % pour la première personne vivant au foyer de l'exploitant, de 30 % pour chaque personne supplémentaire et de 40 % à partir de la troisième personne à charge.

2. L'allocation spécifique d'attente

L'allocation spécifique d'attente qui était versée mensuellement et constituait un complément de ressources, disparaît à compter d'avril 2002.

II. Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion

A. Non-salariés Métropole

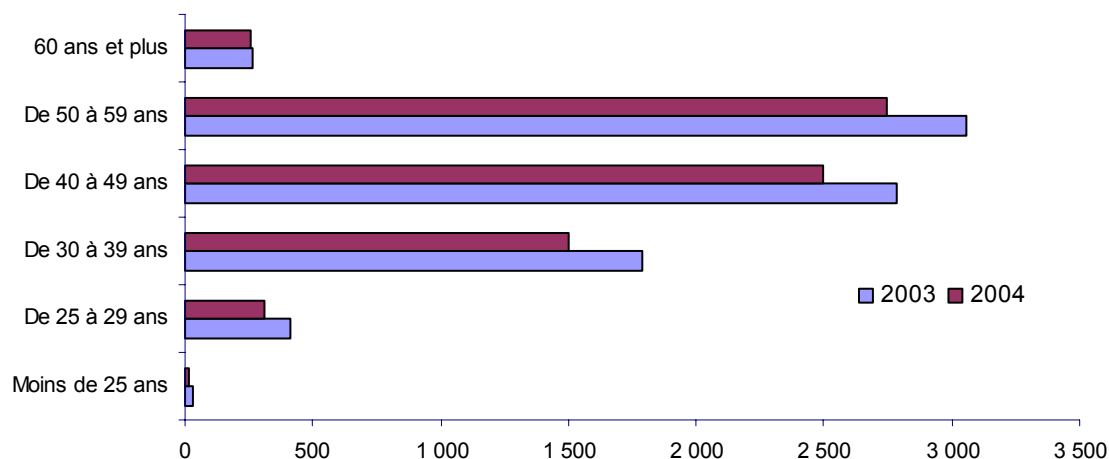
Tableau 19
RMI Non-salariés
Répartition des bénéficiaires RMISTes selon l'âge en décembre 2003 et 2004

Classes d'âge	2003		2004		Evolution 2004/2003 en %
	Effectifs	Structure en %	Effectifs	Structure en %	
Moins de 25 ans	30	0,4	19	0,3	-36,7
De 25 à 29 ans	412	4,9	308	4,2	-25,2
De 30 à 39 ans	1 786	21,4	1 505	20,5	-15,7
De 40 à 49 ans	2 788	33,4	2 500	34,1	-10,3
De 50 à 59 ans	3 059	36,7	2 742	37,4	-10,4
60 ans et plus	265	3,2	257	3,5	-3,0
TOTAL	8 340	100,0	7 331	100,0	-12,1

Source : MSA

Graphique 13

RMI Non-salariés
Répartition des RMISTes par tranche d'âge en décembre 2003 et 2004



Source : MSA

Tableau 20
RMI Non-salariés
Répartition des bénéficiaires RMISTes
selon la composition du foyer en décembre 2003 et 2004

Composition du foyer	2003		2004		Evolution 2004/2003 en %
	Effectifs	Structure en %	Effectifs	Structure en %	
Homme sans enfant	3 223	38,6	2 790	38,1	-13,4
Femme sans enfant	1 056	12,7	991	13,5	-6,2
Homme + enfant(s)	154	1,8	163	2,2	5,8
Femme + enfant(s)	352	4,2	367	5,0	4,3
Couple sans enfant	1 105	13,2	891	12,2	-19,4
Couple 1 enfant	884	10,6	753	10,3	-14,8
Couple 2 enfants	926	11,1	814	11,1	-12,1
Couple 3 enfants et plus	640	7,7	562	7,7	-12,2
TOTAL	8 340	100,0	7 331	100,0	-12,1

Source : MSA

B. Salariés

Tableau 21

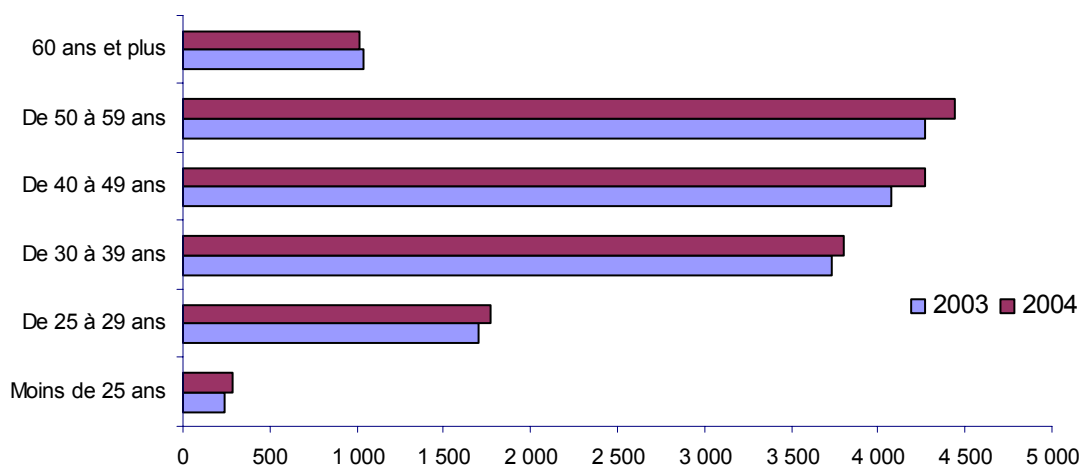
RMI Salariés Répartition des bénéficiaires RMistes selon l'âge en décembre 2003 et 2004

Classes d'âge	2003		2004		Evolution 2004/2003 en %
	Effectifs	Structure en %	Effectifs	Structure en %	
Moins de 25 ans	239	1,6	284	1,8	18,8
De 25 à 29 ans	1 700	11,3	1 767	11,3	3,9
De 30 à 39 ans	3 731	24,8	3 802	24,4	1,9
De 40 à 49 ans	4 077	27,1	4 268	27,4	4,7
De 50 à 59 ans	4 264	28,3	4 436	28,5	4,0
60 ans et plus	1 042	6,9	1 014	6,5	-2,7
TOTAL	15 053	100,0	15 571	100,0	3,4

Source : MSA

Graphique 14

RMI Salariés Répartition des RMistes par tranche d'âge en décembre 2003 et 2004



Source : MSA

Tableau 22

RMI Salariés Répartition des bénéficiaires RMistes selon la composition du foyer en décembre 2003 et 2004

Composition du foyer	2003		2004		Evolution 2004/2003 en %
	Effectifs	Structure en %	Effectifs	Structure en %	
Homme sans enfant	6 648	44,2	6 742	43,3	1,4
Femme sans enfant	2 203	14,6	2 168	13,9	-1,6
Homme + enfant(s)	191	1,3	246	1,6	28,8
Femme + enfant(s)	1 724	11,5	1 898	12,2	10,1
Couple sans enfant	943	6,3	953	6,1	1,1
Couple 1 enfant	1 066	7,1	1 083	7,0	1,6
Couple 2 enfants	958	6,4	1 041	6,7	8,7
Couple 3 enfants et plus	1 320	8,8	1 440	9,2	9,1
TOTAL	15 053	100,0	15 571	100,0	3,4

Source : MSA

III. Les montants de RMI au titre de 2004 servis par le régime agricole

A. Montants au titre de 2004

1. Non-salariés Métropole

Tableau 23

RMI - Non-salariés (1)
Montants du RMI au titre de 2003 et au titre de 2004

(en millier d'euros)

Types de prestations	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
RMI	30 325	31 933	5,3
Prime exceptionnelle	1 701	1 547	-9,1
Frais de Tutelle	15	31	-
TOTAL RMI	32 041	33 511	4,6

Source : MSA

(1) Montants comptables.

2. Salariés

Tableau 24

RMI - Salariés (1)
Montants du RMI au titre de 2003 et au titre de 2004

(en millier d'euros)

Types de prestations	2003	2004	Evolution 2004/2003 en %
RMI	58 816	62 817	6,8
Prime exceptionnelle	3 208	3 334	3,9
Frais de Tutelle	66	171	-
TOTAL RMI	62 090	66 322	6,8

Source : MSA

(1) Montants comptables.

B. Ventilation régionale et départementale du RMI au titre de 2004 au régime agricole

Tableau 25
Revenu minimum d'insertion
Montant des prestations versées en 2004 au régime agricole (1) (2) (3)

(en millier d'euros)

Régions et départements	Non-salariés	Salariés	Total	Régions et départements	Non-salariés	Salariés	Total
Ile-de-France	96	710	805	Charente	814	580	1 394
Ardennes	233	281	514	Charente-Maritime	703	2 248	2 950
Aube	100	925	1 025	Deux-Sèvres	145	671	817
Marne	48	463	511	Vienne	269	913	1 182
Haute-Marne	91	276	367	Poitou-Charentes	1 931	4 412	6 343
Champagne-Ardenne	472	1 945	2 417	Dordogne	1 321	1 423	2 744
Aisne	71	580	652	Gironde	357	2 060	2 416
Oise	94	742	836	Landes	362	337	699
Somme	87	632	719	Lot-et-Garonne	696	2 078	2 774
Picardie	252	1 954	2 207	Pyrénées-Atlantiques	444	406	849
Eure	217	716	933	Aquitaine	3 179	6 304	9 483
Seine-Maritime	424	364	789	Ariège	714	445	1 159
Haute-Normandie	641	1 080	1 722	Aveyron	444	160	604
Cher	544	902	1 445	Haute-Garonne	494	457	951
Eure-et-Loir	98	315	413	Gers	596	293	889
Indre	220	158	378	Lot	344	107	451
Indre-et-Loire	244	523	767	Hautes-Pyrénées	333	187	520
Loir-et-Cher	146	779	925	Tarn	438	764	1 202
Loiret	182	701	882	Tarn-et-Garonne	544	1 148	1 693
Centre	1 433	3 378	4 811	Midi-Pyrénées	3 907	3 561	7 469
Calvados	194	1 039	1 234	Corrèze	208	379	586
Manche	357	468	826	Creuse	562	317	879
Orne	146	473	619	Haute-Vienne	610	533	1 143
Basse-Normandie	698	1 980	2 678	Limousin	1 380	1 229	2 608
Côte-d'or	83	236	319	Ain	133	94	227
Nièvre	381	319	700	Ardèche	994	356	1 350
Saône-et-Loire	281	586	867	Drôme	562	1 429	1 992
Yonne	132	365	497	Isère	1 277	440	1 717
Bourgogne	878	1 505	2 383	Loire	568	249	816
Nord	286	1 104	1 390	Rhône	403	622	1 025
Pas-de-Calais	383	2 732	3 115	Savoie	452	123	575
Nord-Pas-de-Calais	669	3 836	4 505	Haute-Savoie	394	269	663
Meurthe-et-Moselle	180	218	398	Rhône-Alpes	4 783	3 582	8 365
Meuse	163	246	409	Allier	218	112	330
Moselle	124	229	354	Cantal	899	328	1 228
Vosges	261	453	714	Haute-Loire	231	106	336
Lorraine	728	1 146	1 875	Puy-de-Dôme	719	207	926
Bas-Rhin	27	96	123	Auvergne	2 067	753	2 820
Haut-Rhin	28	151	179	Aude	511	841	1 353
Alsace	55	247	302	Gard	884	4 320	5 204
Doubs	89	258	347	Hérault	1 171	3 756	4 927
Jura	71	126	197	Lozère	259	71	331
Haute-Saône et Territoire de Belfort	162	113	275	Pyrénées-Orientales	545	2 032	2 577
Franche-Comté	323	496	819	Languedoc-Roussillon	3 370	11 021	14 391
Loire-Atlantique	703	691	1 394	Alpes-de-Haute-Provence			
Maine-et-Loire	913	1 330	2 244	et Hautes-Alpes	222	518	740
Mayenne	111	160	271	Alpes-Maritimes	129	197	326
Sarthe	163	220	383	Bouches-du-Rhône	637	3 488	4 125
Vendée	330	393	723	Var	393	2 432	2 826
Pays-de-la-Loire	2 220	2 795	5 015	Vaucluse	256	3 947	4 202
Côtes-d'Armor	448	543	991	Provence-Alpes- Côte-d'Azur	1 636	10 583	12 219
Finistère	330	1 224	1 554				
Ille-et-Vilaine	667	231	897	Corse	598	633	1 231
Morbihan	748	1 172	1 921	TOTAL France	33 510	66 323	99 832
Bretagne	2 193	3 170	5 363				

(1) Montants comptables.

Source: MSA

(2) Le total des prestations peut différer légèrement des tableaux nationaux afin de conserver les totaux régionaux exacts.

(3) Prime exceptionnelle et frais de tutelle RMI inclus.

C. Historique du dénombrement et des montants du RMI depuis 2002

Tableau 26

RMI - Nombre de bénéficiaires au régime agricole en décembre de 2002 à 2004

RMI	2002	2003	2004
Non-salariés	7 050	8 340	7 331
Salariés	14 270	15 053	15 571
Total	21 320	23 393	22 902

Source : MSA

Tableau 27

RMI - Montants des prestations versées de 2002 à 2004 (1)

RMI	2002	2003	2004
Non-salariés	28 861	32 041	33 511
Salariés	57 361	62 090	66 322
Total	86 222	94 131	99 833

Source : MSA

(1) Montants comptables.

Abréviations

AAH	Allocation aux adultes handicapés
AER	Allocation équivalent retraite
AES	Allocation d'éducation spéciale
AFEAMA	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée
AGED	Allocation de garde d'enfant à domicile
ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
ALT	Aide au logement temporaire
APE	Allocation parentale d'éducation
APJE	Allocation pour jeune enfant
APL	Aide personnalisée au logement
API	Allocation de parent isolé
APP	Allocation de présence parentale
ARS	Allocation de rentrée scolaire
ASA	Allocation spécifique d'attente
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ASF	Allocation de soutien familial
AVTS	Allocation aux vieux travailleurs salariés
BAPSA	Budget annexe des prestations sociales agricoles
BMAF	Base mensuelle des allocations familiales
CF	Complément familial
CRDS	Contribution pour le remboursement de la dette sociale
DOM	Départements d'outre-mer
FNAL	Fonds national d'aide au logement
FNH	Fonds national de l'habitation
FSV	Fonds de solidarité vieillesse
IJ	Indemnité journalière
MSA	Mutualité sociale agricole
MTP	Majoration pour tierce personne
PAS	Prêt accession sociale
PAP	Prêt aidé à l'accession à la propriété de logements neufs
PC	Prêt conventionné à l'accession à la propriété de logements neufs
PFA	Prestations familiales agricoles
PTZ	Prêt à taux zéro
RMI	Revenu minimum d'insertion
RST	Réduction sociale téléphonique
SISPREFAL	Système d'information des prestations familiales
UNAF	Union nationale des associations familiales
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale

Régions et départements

ILE-DE-FRANCE

75 Paris
77 Seine-et-Marne
78 Yvelines
91 Essonne
92 Hauts-de-Seine
93 Seine-Saint-Denis
94 Val-de-Marne
95 Val-d'Oise

CHAMPAGNE-ARDENNE

08 Ardennes
10 Aube
51 Marne
52 Haute-Marne

PICARDIE

02 Aisne
60 Oise
80 Somme

HAUTE-NORMANDIE

27 Eure
76 Seine-Maritime

CENTRE

18 Cher
28 Eure-et-Loir
36 Indre
37 Indre-et-Loire
41 Loir-et-Cher
45 Loiret

BASSE-NORMANDIE

14 Calvados
50 Manche
61 Orne

BOURGOGNE

21 Côte-d'Or
58 Nièvre
71 Saône-et-Loire
89 Yonne

NORD-PAS-DE-CALAIS

59 Nord
62 Pas-de-Calais

LORRAINE

54 Meurthe-et-Moselle
55 Meuse
57 Moselle
88 Vosges

ALSACE

67 Bas-Rhin
68 Haut-Rhin

FRANCHE-COMTE

25 Doubs
39 Jura
70 Haute-Saône
90 Territoire-de-Belfort

PAYS-DE-LA-LOIRE

44 Loire-Atlantique
49 Maine-et-Loire
53 Mayenne
72 Sarthe
85 Vendée

BRETAGNE

22 Côtes-d'Armor
29 Finistère
35 Ille-et-Vilaine
56 Morbihan

POITOU-CHARENTES

16 Charente
17 Charente-Maritime
79 Deux-Sèvres
86 Vienne

AQUITAINE

24 Dordogne
33 Gironde
40 Landes
47 Lot-et-Garonne
64 Pyrénées-Atlantiques

MIDI-PYRENEES

09 Ariège
12 Aveyron
31 Haute-Garonne
32 Gers
46 Lot
65 Hautes-Pyrénées
81 Tarn
82 Tarn-et-Garonne

LIMOUSIN

19 Corrèze
23 Creuse
87 Haute-Vienne

RHÔNE-ALPES

01 Ain
07 Ardèche
26 Drôme
38 Isère
42 Loire
69 Rhône
73 Savoie
74 Haute-Savoie

AUVERGNE

03 Allier
15 Cantal
43 Haute-Loire
63 Puy-de-Dôme

LANGUEDOC-ROUSSILLON

11 Aude
30 Gard
34 Hérault
48 Lozère
66 Pyrénées-Orientales

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

04 Alpes-de-Haute-Provence
05 Hautes-Alpes
06 Alpes-Maritimes
13 Bouches-du-Rhône
83 Var
84 Vaucluse

CORSE

2A Corse-du-Sud
2B Haute-Corse